

297 **P** **NP** **DM16.1**

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

VOLET ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CHAPITRE 6 – PORTRAIT DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

*Les **Îles-de-la-Madeleine**⁴⁵, situées au cœur du golfe Saint-Laurent, s'étendent sur environ 100 kilomètres. Elles sont constituées d'une douzaine d'îles, dont sept sont reliées par d'étroites dunes de sable. L'archipel constitue l'une des deux entités territoriales distinctes de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Dotées d'une population peu élevée, mais dense, les Îles-de-la-Madeleine sont physiquement séparées du reste de la province du Québec et des grands centres urbains. La réputation touristique de l'archipel est internationale, tant pour ses paysages extraordinaires que pour ses trois cents kilomètres de plages, parmi les plus belles en Amérique du Nord.*

Le présent chapitre vise à faire ressortir les principaux traits permettant de caractériser les Îles-de-la-Madeleine. Les éléments factuels énumérés ici constituent un résumé d'un portrait détaillé, réalisé par le CERMIM dans le cadre de l'élaboration du PRDIRT; nous invitons le lecteur à se reporter à ce document, joint en annexe, ou aux références fournies dans le texte pour de plus amples informations. Il est à noter que les données présentées ici ont été mises à jour au mieux des connaissances actuelles. L'objectif de ce chapitre n'est toutefois pas d'offrir aux lecteurs une description exhaustive des Îles-de-la-Madeleine, mais plutôt d'identifier – à l'aide des principaux faits saillants décrivant le territoire madelinot – les grands enjeux généraux et sectoriels de l'archipel.

⁴⁵ Les « Îles-de-la-Madeleine » réfèrent à la portion madelinienne de la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (région 11). En ce sens, les termes « Îles-de-la-Madeleine » – ou encore « archipel » – utilisés dans le présent document se rapportent à l'ensemble du territoire constitué par l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.

PRÉAMBULE : L'insularité comme facteur déterminant du développement et de l'aménagement du territoire des Îles-de-la-Madeleine

D'une manière générale, au cours des dernières décennies, on a vu une nette amélioration des équipements des territoires insulaires, ainsi que de leur accessibilité. La nouvelle attractivité des îles relève de leur forte valeur symbolique en tant que « paradis », ce qui favorise le soutien financier et de nouvelles politiques de développement. Pourtant, la mise en valeur de ces espaces se heurte encore à de nombreuses difficultés.

Une première contrainte au développement est l'exiguïté de ce territoire. Combinée à une densité de peuplement souvent élevée et aux fluctuations saisonnières, elle exacerbe les difficultés de cohabitation entre l'homme et la nature, et entre les hommes eux-mêmes. Elle augmente également de manière significative les risques de surexploitation des ressources et de dégradation de l'environnement. D'un point de vue humain, les contraintes s'expriment plutôt en termes d'inégalités, de conflits d'usage, de migrations, de déficit de main-d'œuvre, etc. La petitesse du territoire entraîne aussi la nécessité, pour les populations insulaires, de se tourner vers l'extérieur, tant pour écouler leur production que pour s'approvisionner en biens divers. La rareté des ressources et le déséquilibre de la balance commerciale mènent ainsi à un fort degré de dépendance envers l'extérieur. De plus, l'éloignement entraîne des surcoûts de transport omniprésents.

Le caractère insulaire d'une région constitue donc un facteur déterminant dans la façon dont on abordera son développement. Par conséquent, tout en respectant les principes du développement durable, le PRDIRT des Îles-de-la-Madeleine devra prendre en compte les différents domaines qui se trouvent particulièrement conditionnés par le caractère insulaire du territoire madelinot.

Les transports

La problématique des transports est omniprésente sur les îles. Elle s'exprime de différentes façons : les limitations quant au choix du type de transport utilisé, les contraintes importantes à la liberté de circulation des personnes et des biens, la perte de temps et d'efficacité, et finalement, les surcoûts liés aux transports. Additionnées, ces diverses contraintes constituent un sérieux handicap à la circulation des marchandises et des personnes.

L'énergie

Comme de nombreuses îles, l'archipel madelinot demeure hautement dépendant des importations de mazout pour subvenir à ses besoins énergétiques. En effet, aucun lien énergétique permanent – câble ou pipeline – n'existe avec le continent. Cette contrainte entraîne une vulnérabilité accrue de l'économie face aux prix du pétrole. Le prix moyen à la pompe est toujours supérieur à ceux pratiqués à l'extérieur, pénalisant l'industrie et la population. D'un point de vue environnemental, la centrale thermique constitue une source importante de pollution. Les risques d'incident et de déversement accidentel lors du transport sont également à considérer.

Plusieurs options s'offrent à la communauté, lesquelles pourraient diminuer la dépendance énergétique de l'archipel. Cependant, là encore, la petitesse du marché d'écoulement local et l'éloignement des grands centres constituent un handicap économique de taille.

L'eau

Aux Îles-de-la-Madeleine, la totalité de l'eau potable provient de la nappe phréatique qui est alimentée par l'eau de pluie et la fonte des neiges. Des risques de contamination de l'eau douce par l'eau salée et de diminution à long terme de la capacité de la nappe existent (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2009). L'eau douce est également menacée dans sa qualité, notamment en raison de la densité élevée de population. L'archipel ne peut actuellement pas se prévaloir d'un accès aux immenses ressources hydriques du Québec, et les alternatives d'approvisionnement – importation et désalinisation – engendreraient des coûts prohibitifs. L'insularité conditionne donc à la fois la vulnérabilité particulière de l'eau douce sur l'archipel, mais aussi, et surtout, son caractère irremplaçable. C'est pourquoi l'eau douce a été identifiée comme une des ressources naturelles à considérer lors de l'élaboration du PRDIRT.

La biodiversité

Phénomène connu des naturalistes, l'isolement des îles a souvent entraîné une augmentation de l'endémisme et favorisé la préservation de la faune et de la flore locales (CPMR 2002). Cet état de fait représente d'abord un atout, puisqu'un environnement préservé, parfois exceptionnel, constitue un attrait touristique non négligeable. Mais les mesures de conservation de la biodiversité engendrent également des contraintes, notamment sur le plan de l'espace disponible au développement. Les Îles-de-la-Madeleine ne font pas exception à la règle, puisqu'environ 40 % du territoire est soumis à une affectation « conservation » au schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération.

Les paysages

Les paysages constituent un élément du patrimoine culturel, sur lequel se fonde une partie de l'identité des communautés insulaires. Aux Îles-de-la-Madeleine, ils ont en outre une importance prépondérante pour l'avenir socioéconomique de l'archipel, puisque le tourisme est devenu le deuxième secteur économique derrière la filière halieutique. Or, l'essor du développement s'accompagne, de nos jours, d'un risque accru d'altération du patrimoine paysager. En effet, sur une île où l'espace est limité, le moindre projet peut provoquer des dommages irréversibles par l'accumulation de constructions incompatibles avec le panorama. Dans la mesure où l'exploitation des ressources naturelles des Îles-de-la-Madeleine implique presque invariablement des effets sur les paysages, le PRDIRT devra montrer le caractère omniprésent de la question de leur préservation.

La gestion des matières résiduelles

Confrontées, comme partout ailleurs, à une augmentation de la production de déchets, les Îles-de-la-Madeleine doivent faire face à des obstacles additionnels, inhérents à leur insularité. Ainsi, la nature dispersée de l'habitation, le manque d'espace disponible pour le stockage, et l'exportation des matières résiduelles et recyclables vers le continent constituent des handicaps importants. À preuve, le budget annuel alloué à la gestion des matières résiduelles représente 15,9 % du budget municipal, alors que la moyenne québécoise est d'environ 7 % (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2009). Le PRDIRT devra donc proposer des options de développement compatibles avec cette importante contrainte.

Le changement climatique

Aucune réflexion à long terme sur les milieux insulaires ne peut désormais être menée sans prendre en considération le changement climatique. Dans une étude de 2008, le consortium scientifique Ouranos affirme qu'aux Îles-de-la-Madeleine, le scénario futur le plus probable prévoit que « Le recul du trait de côte pour 2050 devrait être en moyenne de 80 m pour les

côtes basses sablonneuses et de 38 m pour les falaises rocheuses ». Ouranos anticipe également une augmentation des risques de submersion et de la fréquence des tempêtes liée à la hausse du niveau marin (Ouranos 2008). Ainsi, le changement climatique risque d'augmenter la fréquence et la gravité des désastres naturels. Le PRDIRT devra donc s'appuyer sur les données scientifiques disponibles pour élaborer des modèles de développement compatibles avec l'évolution accélérée de l'environnement. Des études et recherches complémentaires pourraient s'avérer nécessaires à la mise en œuvre de certains projets.

Conclusion

Avec ses avantages et ses contraintes, l'insularité conditionne grandement les possibilités de développement et d'aménagement de l'archipel. L'exiguïté et la vulnérabilité du territoire commandent un besoin accru de planification, et donnent à la démarche d'élaboration du PRDIRT un intérêt particulier. Cependant, les résultats de cette démarche seront fortement liés à la reconnaissance institutionnelle de ces spécificités et à l'octroi de moyens adaptés.

Si le caractère insulaire du territoire madelinot offre des avantages à la population, notamment dans le domaine de l'industrie touristique, il convient également de ne pas oublier qu'il en présente aussi pour le gouvernement provincial. En effet, l'isolement des Îles-de-la-Madeleine, coûteux dans bien des domaines, procure à la province du Québec une augmentation très significative de ses eaux territoriales, avec les intérêts économiques et géopolitiques qui en découlent, ainsi qu'une contribution originale à sa diversité culturelle.

Ainsi, bien qu'une dépendance à « l'état central » semble relativement inévitable, le développement intégré des ressources et du territoire des Îles-de-la-Madeleine devrait être envisagé dans une optique de partenariat. La gouvernance hiérarchique ne devrait pas empêcher les intervenants locaux d'influencer significativement le destin de leur territoire. Dans ces conditions, les Madelinots pourront, sans nul doute, prendre le chemin d'un développement durable, reflétant leurs attentes et leurs potentialités.

6.1 – Caractéristiques générales des Îles-de-la-Madeleine

6.1.1 – Présentation du territoire et localisation

6.1.1.1 – Géographie

Un archipel isolé au cœur du golfe du Saint-Laurent

Les Îles-de-la-Madeleine sont situées au centre du golfe du Saint-Laurent, à 215 km de la péninsule gaspésienne, à 105 km de l'Île du Prince-Édouard et à 95 km du Cap-Breton (voir la carte 7, annexe 3). L'archipel est constitué d'une quinzaine d'îles et d'îlots, dont huit sont habités. À 16 km de l'île centrale, l'île d'Entrée est la seule île habitée à ne pas être reliée aux autres par la route. La superficie terrestre reconnue des Îles-de-la-Madeleine est de 205,6 km². En incluant les lagunes et les étendues de sable découvertes ou facilement submergées, la superficie totale est d'environ 337 km².

6.1.1.2 – Municipalités et agglomération

Des compétences et des responsabilités municipales et régionales particulières

L'archipel madelinot compte deux municipalités, soit la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la municipalité de Grosse-Île, comptant respectivement 96 % et 4 % de la population. Ces deux entités sont regroupées au sein de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, qui gère les compétences locales communes (transport collectif, réseau routier artériel, matières résiduelles, etc.). Dans le contexte insulaire, elle assume aussi, sans en avoir le statut, des compétences régionales de MRC (schéma d'aménagement, évaluation municipale, sécurité publique, développement économique, etc.).

6.1.2 – Description biophysique

6.1.2.1 – Climat, relief et réseau hydrographique

Un climat maritime et tempéré

Les Îles possèdent un climat maritime, le plus tempéré du Québec, avec un hiver plus doux et un été plus frais. La période de gel est la plus courte du Québec. Le vent est une caractéristique essentielle, avec une vitesse moyenne de 31 km/h et des pointes dépassant 100 km/h. Les modifications du climat, dues au changement climatique, telles que la diminution de la période de gel et l'augmentation du nombre et de l'intensité des tempêtes, suscitent de fortes inquiétudes (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2009). En effet, associées à la hausse du niveau marin, ces modifications se traduisent par une accélération marquée de l'érosion côtière (Ouranos 2008).

Des dépôts géologiques modelant le relief

L'archipel comporte quatre zones topographiques, associées chacune à des dépôts géologiques différents :

- Le noyau central des îles principales, formé de collines volcaniques recouvertes de sols minces, caillouteux, mais riches. Ce noyau est soulevé par des dépôts d'évaporites épais de plusieurs centaines de mètres datant du carbonifère;
- Les versants des noyaux principaux, au relief tourmenté et aux sols plus profonds, dérivés de roches sédimentaires et parfois de gypse;
- Le plateau gréseux du pourtour, peu élevé et recouvert de sols grossiers, filtrants et pauvres en bases;
- La plaine littorale formée de dépôts de sable remanié, qui forment les dunes mobiles ou fixées, les prés et les marais salés (Grandtner 1967).

Un réseau hydrographique dulcicole très modeste

Aux Îles-de-la-Madeleine, le réseau hydrographique est très restreint. Les lacs, étangs et ruisseaux, modestes et peu nombreux, sont inutilisables pour l'approvisionnement en eau potable, qui provient donc de la nappe phréatique. Cette nappe d'eau douce est en contact direct avec le milieu marin, puisqu'elle flotte sur la couche salée (voir figure 1). Selon le principe d'Archimède, à mesure que l'eau douce est utilisée, l'eau salée comble le vide créé par le pompage.

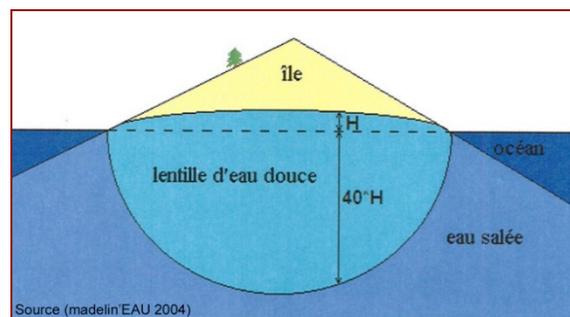


Figure 1. Équilibre entre eau douce et eau salée en milieu insulaire selon Ghyben-Herzberg⁴⁶

Le tiers de la surface des Îles-de-la-Madeleine est composé de grès, qui constitue le seul aquifère⁴⁷ exploitable. Les captages municipaux se font dans cette formation. Quoique très vulnérable à la contamination par les eaux salées, elle procure une eau d'excellente qualité, bien que parfois légèrement dure ou ferrugineuse (Madelin'EAU 2004). La qualité bactériologique de l'eau, dans les secteurs de l'archipel non desservis par le réseau d'aqueduc⁴⁸, semble bonne. La présence de nitrates et nitrites est qualifiée de préoccupante, sans toutefois être alarmante. Cette contamination pourrait être reliée à des installations septiques inappropriées. Sur l'ensemble du territoire, les rejets d'eaux usées non traitées constituent un danger pour la ressource.

Compte tenu du ruissellement des eaux de surface et de l'évaporation, la nappe n'absorbe, pour son renouvellement, qu'environ 30 % des précipitations. Ainsi, en période de forte consommation d'eau, les risques de surpompage et d'intrusion d'eau salée dans l'eau douce sont élevés. On estime cependant qu'avec une gestion rigoureuse, l'eau potable

⁴⁶ La relation mathématique de Ghyben-Herzberg montre que l'interface entre l'eau douce et l'eau salée est localisée à une profondeur égale à environ 40 fois la hauteur d'eau douce présente au-dessus du niveau de la mer.

⁴⁷ Couche ou strate de matériel contenant de l'eau et pouvant facilement la libérer sous l'effet d'un pompage. Un matériel aquifère est donc nécessairement poreux et perméable (Madelin'EAU 2004).

⁴⁸ Soit Pointe-aux-Loups, Grosse-Île, Grande-Entrée et l'île d'Entrée.

serait en quantité suffisante pour répondre aux besoins cumulés de la population et des visiteurs (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine 2002). Dans ce cadre, la Municipalité a entrepris en 2010 des analyses de capacité sur neuf nouveaux puits exploratoires.

Compte tenu de sa vulnérabilité et de son caractère vital, la nécessité de la préservation de l'eau potable fait consensus. D'importants efforts ont été déployés par le milieu : Agglomération, Groupe Madelin'EAU, Attention Fragîles, Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine. Cependant, malgré cette mobilisation, l'eau potable demeure un enjeu essentiel pour la communauté.

6.1.2.2 – Milieu biologique

Une flore isolée et soumise aux vents : des espèces rares

Le long du Saint-Laurent, la richesse floristique décroît selon un gradient climatique, orienté dans le sens de l'écoulement du fleuve. Ainsi, les Îles-de-la-Madeleine représentent le territoire le moins diversifié, avec seulement 349 espèces (Environnement Canada 2010a). La végétation est dominée par les graminées, les éricacées et les conifères rabougris. Près du littoral, une végétation maritime recouvre 35 % du territoire (MRNF 2006a). Le vent est le facteur écoclimatique le plus important. Son effet sur les sols et la végétation est tel, que cette dernière devient en plusieurs endroits rabougrie, voire inexistante (Grandtner 1967). Les Îles-de-la-Madeleine abritent dix espèces floristiques à statut précaire, dont huit occupent le complexe dunaire-lagunaire, et deux, les milieux forestiers (MDDEP 2010a, b, c et d, Environnement Canada 2010a, b et c, Attention Fragîles 2009). L'archipel se distingue par la présence d'espèces telles que le Corème de Conrad. La plupart des espèces de ce groupe, présentes au Québec, ne se trouvent que dans l'archipel (Environnement Canada 2010b). La forêt et la faune font l'objet de sections spécifiques (6.2.3 et 6.2.5).

6.1.3 – Caractéristiques sociales et économiques

6.1.3.1 – Démographie, formation et main-d'œuvre

Une population vieillissante, mais en légère croissance

En 2009, la population comptait 13 047 individus. La densité, de 64,2 habitants au km², est très supérieure à la densité moyenne régionale (4,6 hab./km²), ce qui implique des modes spécifiques de gestion du territoire. La proportion de personnes de 45 ans et plus était de 52,1 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne québécoise (44,3 %), mais légèrement inférieur à la moyenne régionale (53,6 %). L'agglomération des Îles-de-la-Madeleine est la seule de la région à avoir connu une légère augmentation de sa population, soit + 2,1 % de 2001 à 2006 (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2009). Sans doute en raison du départ de nombreux jeunes dans le cadre de la poursuite de leurs études, le solde migratoire des 19-24 ans reste négatif, mais on note une légère augmentation du nombre des 25-35 ans⁴⁹. L'exode des jeunes est assurément en relation avec le taux de chômage qui est un des plus élevés du Québec (ISQ 2010c).

⁴⁹ Données fournies par le Carrefour Jeunesse Emploi des Îles-de-la-Madeleine.

Des travailleurs moins scolarisés que la moyenne provinciale

En matière de scolarisation, l'archipel affiche des moyennes inférieures à la situation québécoise. Ainsi, en 2006, 39 % des adultes ne possédaient aucun certificat, diplôme ou grade, alors que cette proportion était de 25 % au Québec. De même, seulement 7,75 % de la population possédaient un certificat, diplôme ou grade universitaire, contre 16,5 % pour la province (Statistique Canada 2010). Ce contexte entraîne des conséquences quant à l'accès à une main-d'œuvre qualifiée, limitant le développement de certains secteurs. Cependant, on note une tendance à l'amélioration puisque 13 % seulement des 25-34 ans ne possèdent aucun diplôme, contre 12 % pour le Québec (Fortin 2010).

6.1.3.2 – Économie

Un marché du travail fortement saisonnier

Le marché du travail se caractérise par l'importance de l'emploi saisonnier, la pêche et le tourisme occupant respectivement la première et la deuxième place dans l'économie locale. De mai à septembre, ces industries emploient plus de 50 % de la population active. La part permanente de l'activité économique est principalement assurée par le secteur tertiaire, les services publics, parapublics et communautaires, et Mines Seleine. La structure économique de l'archipel repose en grande partie sur les PME. En janvier 2010, le taux de chômage de la région était de 13,7 %, celui de la province étant de 8,2 %. Le revenu disponible par habitant (23 068 \$) est inférieur à la moyenne québécoise (25 474 \$), mais supérieur à celui de la région (21 022 \$) (ISQ 2010c).

Un secteur halieutique fragilisé

Le secteur halieutique représente le tiers des emplois. Les retombées directes s'élevaient, en 2007, à 80 M\$ et 1900 emplois. Les retombées indirectes, quant à elles, représentent 11,9 M\$ et 300 emplois. Cependant, la situation de la filière halieutique régionale est particulièrement difficile. Les pêcheries reposent maintenant essentiellement sur les crustacés. Malgré une certaine augmentation du niveau de transformation, les revenus sont à la baisse, ou au mieux, restent stables, à cause de l'augmentation des coûts d'exploitation (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2010).

Une industrie touristique salvatrice

L'industrie touristique, quant à elle, génère des retombées annuelles d'environ 50 M\$ et 1400 emplois directs et indirects. De plus, elle contribue considérablement à l'essor de l'industrie culturelle. Les produits culturels et du terroir sont reconnus pour leur très grande qualité, et contribuent à la notoriété des Îles-de-la-Madeleine (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2010). Compte tenu de son importance, la municipalité s'est dotée, en 2006, d'une politique-cadre de développement touristique, dans le but d'assurer le développement durable de cette industrie (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2006).

Bien qu'elle se soit considérablement diversifiée dans les dernières années, l'économie de l'archipel repose donc encore principalement sur la pêche et le tourisme, deux industries pouvant être perturbées par des facteurs hors du contrôle de la collectivité. L'économie reste ainsi considérée comme fragile. C'est pourquoi tout projet de développement pouvant avoir un impact sur ces deux activités principales doit faire l'objet d'une analyse poussée.

6.1.4 – Enjeux généraux madelinots

Enjeu 1 : Consolidation de la structure économique

Ce premier enjeu soulève la nécessité pour la communauté madelinienne de renforcer son tissu économique, fragilisé par une industrie de la pêche en difficulté et une industrie touristique florissante, mais fortement saisonnière. Dans ce cadre, l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public devra engendrer une diversification des activités génératrices d'emplois, ainsi que l'augmentation des intrants extérieurs pour des projets innovants, en complémentarité avec les moteurs économiques de l'archipel.

Enjeu 2 : Optimisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles au profit de la collectivité locale

Cet enjeu soulève la nécessité pour la population madelinienne de prendre en main son développement socioéconomique actuel et futur. Dans ce cadre, il est essentiel pour la communauté de l'archipel de mettre en place des outils pour préparer son avenir, en s'appuyant d'une part sur l'exploitation des ressources naturelles renouvelables de son territoire (énergies vertes, forêt, faune, etc.) et, d'autre part, en s'assurant que l'utilisation des ressources non renouvelables (sel, matériaux granulaires, hydrocarbures, etc.) se fait dans un souci de durabilité. Ce dernier aspect implique la création d'un capital artificiel⁵⁰, transmissible de génération en génération, à partir de l'exploitation et de la conversion du capital naturel⁵¹ non renouvelable.

Enjeu 3 : Protection de l'environnement madelinot

L'environnement des Îles-de-la-Madeleine est considéré comme vulnérable et unique au Québec. Or, sa contribution au bien-être de la communauté madelinienne est essentielle. En effet, il constitue la pierre d'assise de l'économie de l'archipel puisque les deux principales activités économiques, que sont la pêche et le tourisme, reposent en grande partie sur la santé et la qualité des milieux naturels. En outre, il fournit de nombreux services à la collectivité (eau douce, support d'infrastructures publiques et d'activités récréatives, etc.).

Enjeu 4 : Préservation de la ressource eau douce

Cet enjeu soulève la nécessité absolue de protéger l'accès à une eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante, tant pour la population madelinienne que pour les visiteurs. Dans ce cadre, tout projet de développement devra être analysé à la lumière des impacts potentiels, tant positifs que négatifs, qui pourraient influencer sur la qualité de la nappe phréatique et de ses zones de rechargement.

Enjeu 5 : Respect des choix de société locaux

Cet enjeu soulève la nécessité de s'assurer que le développement s'inscrit dans le respect de l'identité insulaire et de la culture madelinienne. Dans ce cadre, la population et les acteurs du milieu devront être interpellés lorsqu'il est question de l'utilisation des ressources naturelles et du territoire public. Pour ce faire, des mécanismes transparents d'information et de participation aux processus décisionnels devront être mis en place, de manière à

⁵⁰ Le capital artificiel est produit grâce à l'utilisation des ressources naturelles renouvelables ou non. Dans le cas présent, il pourrait s'agir d'un placement financier de type « Fonds des générations », d'infrastructures publiques appuyant un développement à long terme, etc.

⁵¹ Le capital naturel fait référence aux ressources telles que minéraux, plantes, animaux, air, pétrole, etc., vues comme moyens de production de biens et services.

permettre à la collectivité madelinienne de procéder à des choix de développement éclairés et respectant ses valeurs sociétales.

Enjeu 6 : Qualification de la main-d'œuvre

Aux Îles-de-la-Madeleine, le manque de main-d'œuvre qualifiée se fait ressentir à plusieurs niveaux. La réalisation de projets d'exploitation des ressources naturelles et du territoire devra donc s'inscrire dans un partenariat entre le milieu et les instances gouvernementales, visant à augmenter le capital humain, soit par une amélioration du niveau de formation des travailleurs locaux (formation continue, formation à distance, nouvelles offres de programmes, etc.), soit par l'importation de compétences externes. Cet enjeu implique également une planification à long terme du développement des savoir-faire locaux afin de répondre aux besoins à venir.

Enjeu 7 : Prise en compte de la diversité des utilisateurs

Cet enjeu soulève la nécessité d'orienter les choix de développement de certains services ou activités en fonction des catégories principales d'utilisateurs, c'est-à-dire :

- Une clientèle relativement jeune et avide d'activités physiques intenses (kite-surf, planche à voile, char à voile, etc.);
- Une population locale vieillissante et donc souvent moins encline à pratiquer des activités physiques intenses, disposant d'un revenu relativement faible, mais de plus de temps pour exercer des activités de loisir que la moyenne québécoise;
- Des utilisateurs, également vieillissants, provenant de l'extérieur, mais disposant d'une capacité de dépense supérieure.

6.2 – Faits saillants et enjeux par secteur

6.2.1 – Paysages

Des paysages d'une qualité exceptionnelle

S'il est un sujet qui fait l'unanimité, c'est bien la qualité des paysages des Îles-de-la-Madeleine. D'un point de vue touristique, les paysages représentent un atout indéniable. Mais leur valeur s'étend au-delà de ce constat. En effet, leur attractivité s'exerce également sur les jeunes susceptibles de s'installer et sur les artistes néo-madelinots participant grandement au dynamisme de l'archipel. Enfin, les paysages constituent le cadre de vie des Madelinots. Leur mise en valeur doit donc se faire avec et pour la population locale.

6.2.1.1 – Menaces aux paysages

Un territoire peu structuré au point de vue résidentiel

Sur l'archipel, pendant longtemps, aucun plan d'urbanisme n'a été appliqué. Le résultat de ce développement, plus ou moins anarchique, est un territoire très dense et très peu structuré (Verdier 2006). Sans arrière-pays, tout est soumis au regard et les changements dans l'occupation du territoire ont un impact visuel immédiat. Cette situation génère des problèmes d'acceptabilité sociale des alternatives d'aménagement. La problématique est amplifiée par la rareté de l'espace disponible, la densité de la population et par le fait que les impacts engendrés sont souvent difficilement réversibles.

Un développement à encadrer

Les paysages de l'archipel sont principalement tributaires de l'augmentation du parc immobilier et des nouvelles façons d'habiter le territoire. La subjectivité de la notion paysagère constitue une difficulté, et la dichotomie entre l'appréciation des résidents et celle des visiteurs est ressentie par plusieurs intervenants. Dans ce cadre, il apparaît clairement que la réglementation actuelle ne constitue pas un outil suffisant de contrôle des impacts paysagers. À titre d'exemple, le réseau de lignes électriques est également perçu comme une nuisance importante aux paysages, comme le sont aussi les carrières et les nombreux sentiers hors route dans le milieu dunaire. L'implantation d'éoliennes ou le choix d'un développement touristique incompatible avec les capacités de support du milieu pourraient constituer des menaces à la qualité des paysages. L'artificialisation des berges, les problématiques liées à la relocalisation des infrastructures menacées sur un territoire aussi exigu, et les difficultés de faire appliquer les règlements sont également perçues comme des menaces aux paysages. Cependant, les mesures actuellement développées par l'agglomération devraient permettre d'améliorer le cadre nécessaire au développement durable de ces différents secteurs.

6.2.1.2 – Actions entreprises

Un milieu conscient de l'importance de ses paysages

La Municipalité a entrepris, en 2005, de caractériser les paysages madelinots, dans le cadre d'un projet financé par le programme *Villes et villages d'art et de patrimoine*. Un rapport intitulé « *Un projet paysage aux Îles-de-la-Madeleine?* » a été publié en 2006 sous l'égide

du CERMIM (Verdier 2006). D'autres organismes sont aussi préoccupés par la question des paysages : Tourisme Îles-de-la-Madeleine, Arrimage, les organismes environnementaux et de développement agricole, les organismes de développement socioéconomique, etc. Tous conviennent de l'importance de doter l'archipel d'une vision commune et collective afin que le développement durable de l'industrie touristique s'exprime par une gestion intégrée de la ressource paysage (Verdier 2006). Dans ce cadre, la complémentarité des démarches de protection des paysages et des terres agricoles apparaît comme une opportunité, tant pour assurer la qualité des buttes que celle des espaces ouverts sur un panorama (caps, etc.).

6.2.1.3 – Enjeux paysagers

Enjeu paysager 1 : Préservation des paysages à caractère identitaire territorial

Le paysage a souvent été défini comme une construction sociale. Cette dernière dérive, d'une part, des effets des activités humaines sur le milieu biophysique et, d'autre part, des représentations identitaires que les sociétés élaborent sur elles-mêmes à partir de ce même paysage. En ce sens, le paysage contribue à construire les éléments identitaires d'une société. Sa préservation s'apparente donc au maintien d'une forme d'harmonie entre le milieu biophysique et la communauté humaine qui l'habite.

Par ailleurs, les paysages madelinots constituent l'un des éléments d'attrait touristique les plus déterminants auprès des visiteurs. Il s'ensuit que la préservation des atouts paysagers madelinots est également essentielle à l'atteinte des objectifs de développement visés par l'industrie touristique.

Enjeu paysager 2 : Mise en valeur des paysages

Cet enjeu implique de renforcer la contribution des paysages à l'attractivité de l'archipel d'un point de vue touristique d'une part et, d'autre part, vis-à-vis d'éventuels migrants pouvant contribuer au développement socio-économique de l'archipel. Cet enjeu soulève donc la nécessité de mettre en valeur les ressources paysagères d'intérêt (amélioration esthétique, aménagement d'accès, bonification de l'offre d'activités, etc.).

6.2.2 – Énergie

6.2.2.1 – Quelques données énergétiques

Centrale thermique : un remplacement à préparer

La centrale thermique de 67,2 MW alimentant l'archipel⁵² est en fonction depuis 1993. À cause des conditions climatiques difficiles, elle exige un entretien coûteux. La réflexion sur l'avenir de l'alimentation énergétique est donc déjà amorcée. Plusieurs variables influencent les options de maintien ou de remplacement : l'empreinte écologique, les risques de déversement accidentel, l'approvisionnement à l'île d'Entrée, mais aussi le nombre d'emplois. Les alternatives envisagées sont : le remplacement par une centrale de même type ou au gaz naturel, avec ou sans couplage éolien, ou encore le raccordement au continent par un câble sous-marin permanent.

⁵² À l'exception de l'île d'Entrée.

Une empreinte énergétique à améliorer

L'utilisation intégrée de plusieurs techniques de production d'énergie renouvelable pourrait diminuer l'empreinte écologique des Madelinots, offrir des coûts plus concurrentiels pour l'industrie, les établissements municipaux et les particuliers, et placer l'archipel dans une position de leader en matière de développement durable.

En matière d'éolien, l'omniprésence des vents est une caractéristique qui confère aux Îles-de-la-Madeleine un potentiel exceptionnel. Dans ce cadre, Hydro-Québec prévoit mettre en œuvre un projet de couplage éolien-diésel. C'est dans ce contexte que l'agglomération a, en 2007, consulté la population sur une éventuelle production d'énergie éolienne pour des besoins locaux. Par la suite, les élu(e)s ont inclus au schéma d'aménagement et de développement une affectation « industrielle liée à la production d'énergie éolienne », qui vise la concentration d'équipements et d'infrastructures devant servir à la production d'énergie éolienne. Ils ont également fixé des critères d'analyse, qui devront être pris en compte avant tout développement de projet éolien (consultation publique, transparence, gouvernance locale, retombées pour la communauté, respect du paysage et de l'environnement, etc.) (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2009).

En ce qui concerne la biomasse et les autres énergies renouvelables, leur potentiel de développement pourrait être étudié dans le cadre de projets spécifiques. Compte tenu de l'augmentation des coûts énergétiques et de l'amélioration rapide des techniques de production, certaines études déjà réalisées nécessiteraient une actualisation.

6.2.2.2 – Enjeu énergétique

Enjeu énergétique 1 : Avenir énergétique des Îles-de-la-Madeleine

D'ici quelques années, l'approvisionnement énergétique de l'archipel va connaître des modifications importantes. Cet enjeu soulève la nécessité pour la communauté locale de se positionner clairement dans ce dossier afin de contribuer à la prise de décision et à la planification des éventuels projets (éolien, câble sous-marin, gaz, etc.).

Cet enjeu implique donc pour le milieu de connaître, d'une part, les différentes options qui s'offrent à lui et de réfléchir, d'autre part, à la direction dans laquelle la communauté souhaite orienter son développement.

Toutefois, le pouvoir local de décision concernant l'avenir énergétique du territoire madelinot est limité. La réalisation de cet enjeu soulève donc également la question du rôle que la communauté pourrait et devrait jouer dans la définition de l'avenir énergétique de l'archipel.

6.2.3 – Forêt

L'archipel a connu une déforestation massive lors de la colonisation. On estime que le couvert forestier, avoisinant originellement les 80 %, occupe maintenant environ 26 % du territoire. Le quart de la forêt appartient au domaine public (Boudreau 2009).

6.2.3.1 – Description des milieux forestiers

Des résineux résistants

Les groupements forestiers des Îles-de-la-Madeleine appartiennent à la classe des forêts tempérées sempervirentes, sous-zone de la forêt boréale continue, domaine bioclimatique de la sapinière baumière à bouleau blanc (Bisson 2003). Sur les noyaux rocheux, la forêt se divise en deux types :

- La peSSIÈRE à kalmia, limitée au plateau gréseux du pourtour des Îles où elle devient souvent rabougrie. Elle est composée d'épinette noire avec sous-étage de kalmia, mais abrite aussi sporadiquement le sapin baumier et le bouleau blanc. Les conditions étant peu favorables à la croissance, les peuplements ont généralement peu de valeur économique;
- La sapiniÈRE à épinette blanche, localisée au centre des noyaux rocheux, caractérisée par une dominance du sapin baumier associé à l'épinette blanche. On y trouve aussi le bouleau blanc, le sorbier et l'amélanchier. Dans les zones abritées, la croissance et la régénération naturelle sont bonnes. Dans sa version rabougrie, elle ne présente aucune valeur économique, mais constitue un écran protecteur contre le vent, indispensable à la croissance de la forêt centrale.

Sur les dunes fixées, la forêt est majoritairement représentée par la peSSIÈRE à sphaignes, rabougrie ou non. Cette dernière se trouve souvent au contact des marais, sans jamais dépasser les limites du plateau gréseux. Elle est composée d'épinette noire et parfois de mélèze laricin, et occupe les sols hydromorphes organiques des tourbières. La croissance des arbres est extrêmement lente et les dimensions atteintes sont faibles (voir la carte 8, annexe 3). Les peuplements forestiers sur dunes sont très importants du point de vue de la conservation bien qu'ils n'aient pour ainsi dire aucune valeur économique, puisqu'ils sont pour la plupart rabougris et de faible densité (Grandtner 1967).

6.2.3.2 – Rôle de la forêt aux Îles-de-la-Madeleine

Une protection indispensable

Aux Îles-de-la-Madeleine, la forêt joue avant tout un rôle protecteur en limitant l'érosion éolienne et hydrique. Les peSSIÈRES à kalmia et à sphaignes revêtent un caractère spécial sur le plan de la percolation des eaux de précipitation, de la qualité de l'eau potable et de la fixation des dépôts sableux. En outre, elles favorisent grandement les activités dans les terres intérieures, ainsi que la formation de certains écosystèmes (milieux humides, etc.). Les milieux forestiers constituent également un élément important du paysage de l'archipel. Enfin, ils contribuent à la qualité de vie des Madelinots en leur offrant des sites propices à de nombreuses activités telles que la randonnée, le ski de fond, l'ornithologie, la cueillette, la chasse au petit gibier, etc.

6.2.3.3 – Pressions sur la ressource forestière

Des pressions naturelles qui limitent la croissance

Historiquement, la forêt a connu une forte régression, en raison d'un déséquilibre entre l'exploitation et le rythme de reconstitution. La régénération en lisière des peuplements est souvent difficile, car plusieurs obstacles naturels gênent le processus de croissance :

- Vents : permanents et puissants, ils causent des dommages considérables en asséchant les cimes. Ce phénomène est particulièrement observable chez les arbres les plus âgés et les plus hauts, ainsi que dans les boisés non protégés par un peuplement voisin (Bisson 2003). La durée de vie des arbres est donc beaucoup plus réduite aux îles que sur le continent (Roy *et al.* 1982). En outre, les vents influent sur la dissémination des semences, qui s'effectue parfois vers l'intérieur des peuplements, induisant une régression lente mais continue du boisé (Roy *et al.* 1982);
- Insectes : les principaux problèmes semblent provenir de la TBE⁵³ et du chancre, mais des études seraient nécessaires afin de documenter ce sujet (Bisson 2003);
- Rongeurs : ils créent également des dégâts, notamment les espèces introduites comme le lièvre et l'écureuil roux. Cependant, les impacts négatifs ne semblent pas suffisamment importants pour entraver sérieusement la régénération naturelle de la forêt (Rancourt 2003);
- Compétition : associés à un climat maritime, les types de sol de l'archipel prédisposent plutôt à la production d'herbe. La compétition avec la strate herbacée est donc difficile pour les jeunes arbres (Hubert et Chevrier 1996).

Une expansion domiciliaire amputant le couvert forestier

En ce qui concerne les pressions anthropiques, la forêt répond en partie à certains besoins locaux (bois de chauffage, piquets de clôture, etc.), mais cette utilisation a un impact limité. En effet, les dommages sont surtout associés à l'expansion domiciliaire et à la multiplication des sentiers récréatifs (Municipalité des Îles de la Madeleine 2009). L'urbanisation entraîne une diminution des superficies forestières, mais également la destruction progressive de la protection naturelle constituée par les arbres rabougris. De plus, l'extension du réseau hors route crée des ouvertures, augmentant la superficie des lisières vulnérables aux vents. Dans une certaine mesure, les secteurs protégés par un statut de parc municipal sont également victimes de leur succès, la surutilisation de certains sentiers entraînant des dégradations de la végétation et des sols. Un agrandissement des zones aménagées permettrait probablement de remédier à ce problème.

6.2.3.4 – Potentiel sylvicole

Un potentiel de production ligneuse limité, mais des voies à explorer

La forêt madelinienne peut être divisée en trois grandes catégories, en fonction de sa vocation : conservation, protection et production. En 1983, on estimait les terrains forestiers productifs à seulement 18 % du territoire total (Quirion 1988). C'est la raison pour laquelle le milieu forestier joue davantage un rôle écologique qu'économique. Ainsi, les interventions forestières, menées depuis 1996 par la municipalité via le *Programme de mise en valeur du*

⁵³ TBE : Tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferana*). La TBE est une espèce de papillon, de la famille des Tortricidae, qui fait des ravages sévères dans les forêts de conifères.

milieu forestier – volet II, visent essentiellement un équilibre naturel, dans un esprit de protection et de conservation.

En ce qui concerne le potentiel sylvicole aux fins de production, c'est dans les vallées intérieures de l'île du Havre-Aubert que les conditions climatiques semblent les plus favorables, ainsi que dans certains secteurs des îles de Cap-aux-Meules et de Grosse-Île. Ces zones étant de tenure privée, il s'avère que sur les terres publiques, la forêt, par sa nature et sa dimension réduite, n'offre que peu d'attrait économique (Roy *et al.* 1982). Toutefois, l'aménagement du milieu forestier madelinot nécessite des essais, dans les secteurs particulièrement soumis aux vents, afin d'adapter les techniques forestières. Les lots publics représentent des sites idéals dans ces tentatives de traitements sylvicoles. De même, le territoire public pourrait soutenir des projets sylvicoles innovants et élaborés dans le respect des principes du développement durable, tels que la production de biomasse forestière, de produits non ligneux ou de sapins de Noël destinés à la population locale. En outre, certains boisés publics pourraient être aménagés à des fins de loisirs afin de soulager la pression d'utilisation sur les parcs actuels. Dans ce cadre, une optimisation de l'utilisation de la forêt de démonstration de l'île du Havre-Aubert, actuellement peu connue et peu fréquentée, serait souhaitable. Les propriétés municipales et celles de la Société de Conservation des Îles-de-la-Madeleine (SCIM) pourraient également être mises en valeur dans le cadre d'un partenariat.

6.2.3.5 – Enjeux de la ressource forestière

Enjeu forestier 1 : Maintien des bénéfices procurés par la forêt à la collectivité

Cet enjeu soulève la nécessité d'assurer le maintien des bienfaits sociaux et environnementaux que la forêt procure à la collectivité madelinienne. Dans ce cadre, on doit particulièrement considérer la contribution du couvert forestier à l'équilibre hydrologique de la nappe phréatique, au maintien de la biodiversité du territoire, à la protection contre les effets néfastes des vents, à la spécificité des paysages de l'archipel et à la pratique d'activités récréatives.

Compte tenu de l'exiguïté du couvert forestier public, les bénéfices pour la collectivité pourront difficilement être assurés sans une gestion forestière globale intégrant la forêt publique et la forêt privée. Il s'ensuit que cet enjeu doit être envisagé dans une perspective dépassant la limite des terres publiques provinciales.

Enjeu forestier 2 : Optimisation de l'utilisation de la forêt publique

Bien que le potentiel de développement économique de la forêt publique de l'archipel soit très limité, la contribution de cette ressource à la qualité de vie des Madelinots pourrait être améliorée. Dans ce cadre, la mise en œuvre de projets originaux dans des domaines novateurs, tels que la production de biomasse ou de produits non ligneux, constitue une opportunité à étudier.

6.2.4 – Mines et hydrocarbures

Ce chapitre porte sur les ressources du sous-sol, soit principalement le sel, les matériaux granulaires et les hydrocarbures. Il aborde également la question du gypse, du manganèse et de la potasse (voir les cartes 9, 10 et 11, annexe 3).

6.2.4.1 – Sel

Un apport indéniable à l'économie

Depuis 1982, la compagnie *Mines Seleine* extrait du sel destiné au déglacage des routes du Québec, de l'est des États-Unis, de Terre-Neuve et de l'Ontario. Le sel est expédié par bateau, via un quai privé. Le diapir de Grosse-Île contient plus de 100 millions de tonnes de minerai, soit plusieurs décennies d'extraction. L'entreprise emploie 180 travailleurs et engendre des retombées annuelles de 12 millions de dollars dans l'archipel (Attention Fragîles 2009). Cependant, certains facteurs pourraient venir influencer la rentabilité de cette exploitation (contexte économique, prix du carburant, règles environnementales concernant le déglacage ou les résidus de dragage, etc.).

Des impacts environnementaux mineurs et contrôlés

Ce type de mine, qui ne produit pas de rejet minier, a un impact environnemental minimal, lié surtout à la présence des infrastructures en milieu dunaire. *Mines Seleine* dispose des résidus d'exploitation en les entreposant dans les zones exploitées, ce qui n'engendre aucun effluent pouvant affecter le milieu marin. Le déballastage des bateaux se fait à une distance minimale de dix milles des Îles. Le MPO exige un rapport de déballastage de chaque bateau qui rentre dans le chenal pour l'approvisionnement en sel. La compagnie procède, environ tous les cinq ans, au dragage du chenal d'accès à la lagune de la Grande-Entrée. Les sédiments dragués sont déposés dans le golfe, à l'intérieur de sites déterminés et préautorisés. Une évaluation environnementale, exigée en 2004 en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, a conclu que ce projet n'est pas susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement, si des mesures d'atténuation appropriées sont appliquées (ACEE 2010). Chaque projet de dragage entraîne par ailleurs des travaux de compensation, liés à l'amélioration de l'habitat du poisson. Ainsi, depuis l'an 2000, plusieurs travaux d'aménagement et de mise en valeur ont été réalisés. En 1995, une infiltration d'eau a entraîné plusieurs travaux de réfection qui ont impliqué l'utilisation d'une partie du sable de la dune voisine. Toutefois, le milieu naturel a été restauré par la suite, avec le concours de l'organisme Attention Fragîles. En général selon l'opinion publique, les bienfaits économiques de cette mine surpassent grandement ses impacts écologiques (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine 2002).

Des revenus épuisables à régionaliser

Pour une communauté insulaire éloignée des marchés de l'emploi, il est indéniable que l'apport économique de la mine de sel est très important. En outre, dans le cas d'une cessation des opérations minières, les infrastructures (quai, chenal, galeries, capacité de stockage, etc.) pourraient offrir des perspectives intéressantes via une reconversion des activités. Cependant, dans la mesure où cette ressource est non renouvelable, la communauté aurait avantage à s'engager dans une démarche de gestion collective à long terme, de manière à augmenter la part locale des revenus générés par cette industrie et à préparer un avenir « sans sel ».

6.2.4.2 – Les matériaux granulaires

Une industrie granulaire longtemps anarchique

La construction et l'entretien des infrastructures, publiques et privées, entraînent une utilisation importante d'agrégats. Tant sur les noyaux rocheux (pierre et gravier) que dans le milieu dunaire (sable), l'exploitation des matériaux granulaires a été très longtemps totalement anarchique. Les conséquences environnementales ont été sévères, et dans certains cas irréversibles. Ainsi, l'archipel comptait en 1980 environ 250 sites d'exploitation de type carrière ou sablière. Une cinquantaine a été restaurée depuis 1982, grâce à la collaboration du milieu. Malheureusement, on retrouve encore aujourd'hui sur le territoire un nombre important de brèches dans le paysage, dont plusieurs sites considérés comme inactifs (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2009).

SUR LES CARRIÈRES

Un impact essentiellement visuel

Actuellement, 12 carrières sont en activité sur l'archipel. Bien que leur exploitation entraîne parfois des conséquences environnementales (érosion des sols, contamination de ruisseaux, etc.), il est indéniable que leur impact principal se manifeste sur le paysage. Cependant, l'activité, se déroulant exclusivement en terre privée, est règlementée par le MDDEP⁵⁴. Les matériaux extraits ne sont assujettis à aucun permis ni aucune redevance du MRNF.

SUR LES SABLIERES

Extraction du sable : une rareté paradoxale

Au premier regard, compte tenu de l'abondance de dunes et de plages sur l'archipel, la problématique de l'approvisionnement en sable peut sembler paradoxale. Cependant, considérant la fragilité extrême de ces milieux, les contraintes environnementales à leur exploitation sont considérables (espèces en péril, protection des lagunes, érosion, etc.). Deux sites sont actuellement en exploitation, cependant les quantités disponibles sont limitées et ne peuvent aucunement constituer une solution à long terme (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2009).

Une problématique de gestion indéniable

En outre, ces deux sites ouverts par le MRNF sont des bancs d'emprunt non exclusifs (BNE), ce qui autorise tout un chacun à y extraire du sable. En théorie, les quantités prélevées sont assujetties au versement d'une redevance à la tonne. Cependant, puisqu'aucun contrôle n'est mis en œuvre par le gestionnaire, les sites font l'objet d'un prélèvement systématique et non déclaré par le secteur privé. Cette situation accentue grandement la problématique liée à l'approvisionnement en sable. En effet, le MTQ et les municipalités sont dans l'obligation d'assumer les coûts relatifs à l'ouverture, à l'utilisation et à la fermeture des sablières. Ainsi, non seulement le secteur privé n'apporte pas sa juste contribution à l'exploitation du sable, mais en outre, la « gratuité » du matériau conduit à une consommation accélérée des stocks disponibles.

⁵⁴ Via la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Des alternatives à développer

En ce qui concerne les méthodes alternatives d’approvisionnement en sable, plusieurs options ont été envisagées, dont la récupération des résidus de dragage, le pompage sous-marin et le captage. En fait de dragage, actuellement, la question financière, liée aux surcoûts d’un débarquement des matériaux sur la terre ferme, semble le principal point d’achoppement des discussions. L’absence d’un leadership fort provenant du milieu contribue probablement aussi au manque d’avancées dans ce dossier. Qu’il s’agisse de sable ou de matériaux plus grossiers, l’importation à partir de sources extérieures à l’archipel constitue le dernier recours. Cette solution est actuellement utilisée pour certains matériaux spécifiques, non disponibles sur place. Cette solution s’avère toutefois très coûteuse en raison des surcoûts de transport et de manutention.

6.2.4.3 – Hydrocarbures

Un milieu impliqué et mobilisé

Devant l’importante mobilisation du milieu, en 2004, face aux projets d’exploration gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent, la communauté s’est dotée d’un comité, chapeauté par l’agglomération, réunissant les principaux intervenants locaux. Son existence facilite une démarche de réflexion concertée sur le développement à long terme de l’industrie pétrolière et gazière, sur et autour de l’archipel. En effet, le naufrage du Irving Whale en 1970 et la récente catastrophe pétrolière dans le golfe du Mexique ont durablement modifié la perception des Madelinots vis-à-vis de cette industrie. On estime à 150 000 les sacs de mazout de type bunker C, contaminé aux BPC, qui ont été enfouis à l’époque du nettoyage sur la plage ou dans la dune, et qui réapparaissent encore aujourd’hui au gré des tempêtes.

Aux Îles-de-la-Madeleine, le sujet des hydrocarbures regroupe deux dossiers distincts : la mise en valeur des ressources pétrolières marines du golfe du Saint-Laurent et l’exploitation terrestre du gaz naturel potentiellement situé sous l’archipel. Ces deux dossiers suscitent des réactions différentes dans le milieu.

Une exploitation en mer qui inquiète

Le gouvernement québécois ne cache pas son intention de soutenir la mise en valeur des hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent, tout en affirmant sa volonté d’agir dans le respect de l’environnement et des communautés locales concernées (Le Radar 2010). Dans ce cadre, un programme d’évaluations environnementales (EES) a été lancé à l’été 2009. Tel que mentionné précédemment, l’économie des Îles-de-la-Madeleine est intimement liée à l’environnement marin et littoral, puisque ses deux moteurs économiques principaux sont la pêche et le tourisme. Le milieu craint de mettre en péril les ressources qui le font vivre et s’interroge sur le potentiel de retombées socioéconomiques positives au niveau local.

Exploitation terrestre : des impacts à mieux évaluer

Concernant l’exploration gazière en milieu terrestre, la compagnie montréalaise Gastem détient les droits pour l’archipel depuis juillet 2008. Selon elle, le potentiel gazier des Îles-de-la-Madeleine est estimé entre 21 Bcf⁵⁵ et 4500 Bcf. Le marché local potentiel est de 2 Bcf/année, dont 1,5 Bcf pour la centrale d’Hydro-Québec. La probabilité de succès des

⁵⁵ Bcf (billion cubic feet) : milliard de pieds cubes.

explorations est estimée à 10 %. Selon les promoteurs, la découverte d'un gisement rentable permettrait avant tout d'alimenter le marché local, mais le contexte économique et les surcoûts liés à l'insularité rendent plus difficile un investissement par les partenaires financiers (Comité de travail sur les hydrocarbures 2010). À la lumière des informations réunies par le Comité, les risques environnementaux d'une exploitation terrestre du gaz naturel semblent relativement modérés, hormis peut-être pour l'eau douce pour laquelle des garanties supplémentaires ont été demandées. Cependant, la communauté locale croit qu'il n'a pas été démontré qu'elle retirerait des bénéfices du développement de l'industrie gazière. Compte tenu de ces différentes informations, le Comité de travail sur les hydrocarbures a énoncé trois conditions devant présider au développement d'un éventuel projet gazier, à savoir :

- La préservation de l'environnement, notamment de l'eau douce;
- La consultation préalable de la population;
- Des retombées économiques directes pour la communauté madelinienne, éventuellement sous forme de redevances.

Cependant, les droits d'exploration, octroyés par le MRNF, ne sont assujettis à aucune réglementation municipale. Le pouvoir d'intervention du milieu est donc très limité. La volonté de la communauté de participer à la prise de décision et à la mise en œuvre de tels projets apparaît dans les enjeux généraux.

6.2.4.4 – Autres matériaux

D'autres matériaux ont suscité l'intérêt des promoteurs à différentes époques. En effet, dès 1903, le gouvernement du Québec s'intéressait au potentiel minier de la partie éruptive des Îles-de-la-Madeleine, qui semblait offrir des possibilités, notamment pour l'exploitation du gypse et du manganèse.

Gypse

À cette époque, on estimait que les masses de gypse, situées partout sur l'archipel, étaient très considérables, bien accessibles et facilement exploitables (Obalski 1903). En 1970, une étude plus poussée a permis de caractériser plusieurs gisements. Certains dépôts affleurent à l'intérieur des terres et sont repérables grâce à la formation d'entonnoirs (dolines). Pour la plus grande partie, ces dépôts sont toutefois constitués de massifs, dont les dimensions varient de 25 pieds à quelques centaines de pieds, de formes variables, mais dont les flancs sont habituellement verticaux ou presque. Ces dernières structures ne sont observables que sur les falaises du rivage. Le gypse des Îles-de-la-Madeleine est dépourvu d'anhydre, ce qui en augmente la valeur. En revanche, la structure très déformée des gisements en complique l'exploitation. Ainsi, les forages effectués à cette époque semblent démontrer que les gisements sont lenticulaires et d'extension très limitée. Dans la majorité des cas, le gypse visible en surface serait à peu près tout ce qui reste de ce minéral aux Îles-de-la-Madeleine (Tiphane 1970).

L'étude de 1970 conclut donc que les gisements sont discontinus à cause des déformations tectoniques et de la grande solubilité de ce minéral. Elle établit qu'une dizaine de gîtes seraient facilement exploitables et fourniraient au minimum un total d'environ 100 000 tonnes d'un minéral de bonne qualité. Elle n'exclut pas la possibilité d'autres gîtes importants en profondeur, les forages n'ayant cependant pas permis d'en soupçonner l'existence (Tiphane 1970). Toutefois, les gisements considérés comme exploitables en

1970 sont, en grande majorité, situés sur les côtes des noyaux rocheux des îles de Cap-aux-Meules, Havre-aux-Maisons, Havre-Aubert et de l'île d'Entrée. Ainsi, la pertinence d'exploiter le gypse de l'archipel doit indéniablement être soupesée, de nos jours, à la lumière des problématiques récentes liées à l'érosion côtière.

Manganèse

En 1903, on estimait que du manganèse avait été trouvé en quantité suffisamment importante, notamment sur l'île de Cap-aux-Meules, pour laisser supposer des dépôts importants. Il présentait en outre une bonne qualité (Obalski 1903). Cependant, après plusieurs essais, le ministère des Richesses naturelles du Québec concluait, en 1957, que les forages exploratoires ne permettaient pas de prouver la présence d'une veine ou d'un dépôt continu facilement exploitable, mais semblaient plutôt indiquer une distribution irrégulière du manganèse, sous forme de nodules (ministère des Richesses naturelles du Québec 1957).

Potasse

En ce qui concerne la potasse, utilisée comme fertilisant agricole, les droits miniers sont actuellement détenus par *Les Ressources Tectoniques Inc*, compagnie dont le siège est au Québec. D'un point de vue géologique, le contexte, sans être parfait, semble suffisamment intéressant pour justifier la mise en œuvre d'une première phase exploratoire. La probabilité de mise en activité d'une mine est estimée à moins de 1 %; il s'agirait dans ce cas d'une exploitation très similaire à celle de *Mines Seleine*. Cependant, les droits miniers tomberont prochainement à échéance, sans que l'entreprise soit parvenue à intéresser des investisseurs. Selon le promoteur, la nature ondulée du sous-sol complique un peu l'exploration et l'exploitation, mais l'une des inquiétudes principales des partenaires potentiels concerne l'acceptabilité sociale d'un tel projet, sur un archipel aussi réputé au point de vue touristique. C'est pourquoi la compagnie s'est dite intéressée à connaître la position exprimée par le milieu, dans le cadre du PRDIRT, concernant l'exploitation de cette ressource (J. Laforest [*Les Ressources Tectoniques Inc*] *comm. pers.* 2010).

6.2.4.5 – Enjeu du secteur minier

Enjeu minier 1 : Exploitation et gestion efficiente⁵⁶ des matériaux de surface et des ressources du sous-sol

Sur le territoire madelinot, on distingue les ressources de surface (carrières et sablières) et de sous-sol (mine de sel et hydrocarbures). L'ensemble de ces ressources sont non renouvelables, à l'exception de certaines sablières, dont le taux de réapprovisionnement pourrait, sous certaines conditions, être suffisamment rapide pour les considérer renouvelables.

D'autre part, la notion de non-renouvelabilité des ressources minières implique un terme aux retombées actuelles liées à leur utilisation. Le principe de convertibilité du capital naturel présent en capital artificiel futur est donc à considérer, si l'on souhaite maintenir ou développer le niveau de prospérité présente.

⁵⁶ Efficience : rapport entre ce qui est réalisé et les moyens mis en œuvre, rendement. Définition du Multidictionnaire de la langue française – 4^e édition.

L'exploitation de ces ressources occasionne aussi des externalités négatives sur d'autres ressources. C'est, par exemple, le cas des impacts potentiels des carrières sur le paysage ou des sablières sur le milieu environnant. Il s'ensuit que des mesures pour minimiser, ou même annuler, ces effets négatifs doivent être mises en place.

Cet enjeu soulève aussi la question de la pertinence d'accroître le recours à des méthodes et à des technologies alternatives (réduction des quantités de matériaux nécessaires, matériaux recyclés, énergies renouvelables, etc.). Dans tous les cas, une utilisation efficiente des ressources s'impose.

6.2.5 – Faune

6.2.5.1 – Particularités insulaires de la faune des Îles-de-la-Madeleine

Une faune terrestre et dulcicole peu diversifiée

Cette situation s'explique à la fois par la petite taille de l'archipel et par son éloignement du continent (Baldacchino 2007). L'isolement partiel ou total des populations implique un nombre restreint de reproducteurs et un niveau plus ou moins élevé de consanguinité. Cette situation confère à ces espèces un potentiel d'étude très intéressant pour les scientifiques, notamment dans le domaine de la génétique et de l'évolution. Ainsi, le manque apparent de diversité d'une partie de la faune ne doit pas occulter sa grande importance, tant du point de vue socioéconomique qu'environnemental.

Des espèces marines nombreuses, une avifaune exceptionnelle

Pour les espèces marines et les oiseaux, la distance n'a pas les mêmes implications. Pour l'avifaune en particulier, la diversité semble dépendre plus du nombre et de la qualité des habitats, que de facteurs géographiques tels que l'éloignement ou la latitude (Reed 2006). Ainsi, la grande variété de la faune aviaire fréquentant les Îles-de-la-Madeleine est un indice important de la richesse, voire de la rareté, de ses habitats. La plupart d'entre eux sont, en outre, d'une grande vulnérabilité et s'avèrent très sensibles aux pressions, qu'elles soient naturelles ou humaines.

6.2.5.2 – Faune aquatique

Une faune aquatique présentant un potentiel de développement

La faune aquatique de l'archipel est diversifiée et abondante. Certaines espèces présentent un potentiel de développement intéressant. Dans certains cas, des lacunes de connaissances devraient être comblées pour établir précisément leur potentiel de mise en valeur.

Pour les espèces dulcicoles⁵⁷, on compte seulement deux petits lacs d'eau douce où il y aurait présence d'ombles de fontaine et d'épinoches (FAPAQ 2002). Ces espèces ne sont pas considérées comme ayant un potentiel de développement intéressant. On trouve des frayères d'éperlan arc-en-ciel dans plusieurs cours d'eau (Canards Illimités Canada 2008).

⁵⁷ Espèce dulcicole : qui passe toute sa vie en eau douce.

Les principales espèces diadromes des eaux de l'archipel sont l'éperlan arc-en-ciel, l'anguille d'Amérique et le poulamon atlantique. Ces trois espèces sont considérées comme prioritaires par le plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, notamment en raison des incertitudes quant à leur abondance et à leur migration (Gagnon 1998). Elles pourraient cependant offrir un potentiel de développement intéressant si l'état des stocks le permet.

Concernant les espèces marines, la faune benthique est en grande partie composée d'invertébrés. Traditionnellement, les Madelinots pratiquent la pêche alimentaire de certains mollusques, les espèces à valeur commerciale étant le pétoncle géant, la moule bleue, la mactre de Stimpson, la mactre de l'Atlantique, le couteau atlantique, la mye commune et l'oursin vert (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine 2002). Les neuf principales espèces de poissons exploitables commercialement sont des poissons pélagiques et de fond, qui relèvent directement du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO). Six espèces de baleines sont observables dans le secteur, dont le rorqual commun, le rorqual bleu et le marsouin commun, qui font partie des espèces à statut précaire. En outre, trois espèces de phoques sont présentes de façon régulière : phoque gris, phoque commun et phoque du Groenland (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine 2002). La tortue luth est le seul reptile fréquentant les Îles-de-la-Madeleine. Observée régulièrement depuis 1986, elle est protégée par un statut d'espèce menacée au niveau provincial et d'espèce en voie de disparition au fédéral. Les activités de chasse, de pêche, et d'observation des poissons, reptiles et mammifères marins sont sous la responsabilité fédérale du MPO.

6.2.5.3 – Faune terrestre

Pas de grande faune mais du petit gibier

La grande faune n'est pas présente aux Îles-de-la-Madeleine, où on ne retrouve aucune des espèces fréquentant la péninsule gaspésienne (caribou, orignal, ours noir et cerf de Virginie). On y trouve en revanche quelques espèces appartenant à la petite faune : coyote, renard roux et lièvre d'Amérique font l'objet d'une chasse autorisée. D'autres espèces qualifiées de « petit gibier » sont présentes sur le territoire sans être chassées : écureuil roux, corneille d'Amérique, carouge à épaulettes, etc. Ces espèces ne semblent pas pouvoir offrir de perspectives de développement en tant que gibier. La chasse au vison d'Amérique est interdite sur l'archipel.

Des espèces propices au développement d'activités sans prélèvement

Les espèces indigènes de micromammifères sont la souris sylvestre, le campagnol des champs, la souris commune et quelques espèces de chauves-souris. La présence du rat surmulot serait due à l'introduction humaine, tout comme la grenouille verte qui a fait l'objet d'un inventaire en 2008 (Pouliot *et al.* 2009). La présence du ouaouaron, mentionnée par la Société de la Faune et des Parcs (FAPAQ 2002), ne semble pas être confirmée au niveau local.

Bien que peu diversifiée, la faune terrestre de l'archipel peut offrir des possibilités de mise en valeur adaptée à ses caractéristiques particulières, notamment dans le domaine des activités sans prélèvement. En outre, plusieurs sites madelinots sont reconnus pour leur caractère ornithologique exceptionnel. Ainsi, les oiseaux offrent un vaste potentiel de développement d'activités récréatives et éducatives.

6.2.5.4 – Avifaune

Un territoire exceptionnel pour la faune aviaire

Le territoire madelinot est exceptionnel en ce qui concerne les oiseaux, tant en matière de diversité que d'abondance. Une grande variété d'oiseaux fréquente l'archipel, pour la migration et la nidification (Canards Illimités Canada 2008). Selon l'organisme Attention Fragîles, 321 espèces d'oiseaux ont été observées aux Îles-de-la-Madeleine.

Les Îles-de-la-Madeleine constituent une halte migratoire importante pour plusieurs espèces de sauvagines, de nombreux canards barboteurs et quelques espèces de canards marins (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine 2002). En outre, près de 100 000 oiseaux marins, répartis en 17 espèces, nichent sur le territoire (Rail 2009). Le nombre de colonies a été évalué à 85 en 1998, pour un total de 26 500 couples reproducteurs, dont les principales espèces sont le fou de Bassan, la mouette tridactyle, la sterne Pierregarin, le cormoran à aigrettes (Gagnon 1998) et le grand cormoran. Concernant les oiseaux de rivage, entre 25 000 et 75 000 individus, regroupés en au moins 22 espèces, sont observés sur les plaines et rivages (Aubry et Cotter 2007, Sahlin 2007), dont le bécasseau maubèche, semipalmé et à croupion blanc, le pluvier siffleur, argenté et semipalmé, le bécassin roux (Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine 2002) et le sanderling. Plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord (ICOAN) fréquentent l'archipel (Canards Illimités Canada 2008). Vingt-trois espèces possèdent également un statut précaire (MDDEP 2010a, b, c et d, Environnement Canada 2010a, b et c).

6.2.5.5 – Protection et mise en valeur de la faune

Protéger la faune et appuyer l'économie

Au niveau local, il est important de noter que la protection de la faune et de ses habitats permet d'asseoir une industrie touristique solide et durable. En effet, la beauté des paysages et la richesse de la biodiversité contribuent énormément à l'attrait touristique du territoire. Ainsi, l'unicité de l'environnement de l'archipel justifie les surcoûts liés à l'éloignement, puisqu'aucun autre site ne présente les mêmes caractéristiques sur le continent. La protection et la conservation des milieux naturels, et parallèlement des habitats de la faune, sont donc bénéfiques au développement économique local.

Préserver les milieux naturels et maintenir la qualité de vie

Parallèlement, la préservation des milieux naturels assure le maintien de la qualité de vie. En effet, la vitalité des milieux humides contribue au maintien de la qualité de la nappe phréatique. De même, la santé du milieu dunaire prévient l'ensablement des terres intérieures et des lagunes, ainsi que la dégradation du réseau routier par l'érosion. Elle conditionne également le maintien des activités traditionnelles de loisirs (chasse, pêche, récolte de mollusques, cueillette, etc.) (Attention Fragîles 2006).

Protéger la faune : préserver ses habitats

Or, aux Îles-de-la-Madeleine comme ailleurs, le déclin des populations est généralement associé aux activités anthropiques : destruction et perturbation d'habitats, surexploitation, pollution, etc. Si certaines espèces ont parfois besoin de mesures de protection particulières, la plupart du temps, leur sauvegarde est directement liée à celle de leur

habitat (Attention Fragiles 2006). Dans ce cadre, la protection de la faune et de ses habitats mobilise de nombreuses énergies dans le milieu (voir la carte 12, annexe 3). Les niveaux d'intervention sont multiples : habitats fauniques légaux, engagement des trois organismes environnementaux, règlementations municipales. Toutefois, la portée des actions entreprises est parfois limitée par le manque d'efficacité dans l'application des règlements et la complexité engendrée par les différents paliers de gouvernement.

Un milieu propice au développement d'activités faunique sans prélèvement

En ce qui concerne les acteurs pouvant soutenir le développement, l'archipel compte un club d'ornithologie, un regroupement de pêcheurs d'éperlan, une association de chasseurs et de pêcheurs sportifs et plusieurs entreprises récréotouristiques utilisant la ressource faunique comme support à leurs activités. Dans la mesure où les Québécois manifestent un intérêt de plus en plus marqué pour les activités fauniques sans prélèvement, le potentiel de développement est important, tant dans le domaine récréotouristique qu'éducatif (FAPAQ 2002). Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée à l'émergence d'éventuels conflits d'usage entre les chasseurs-pêcheurs, les adeptes d'activités fauniques non consommatrices et les amateurs d'activités écotouristiques diverses.

6.2.5.6 – Enjeux de la ressource faunique

Enjeu faunique 1 : Préservation de la faune et de ses habitats

Cet enjeu soulève la nécessité d'assurer le maintien, voire la croissance, des diverses populations fauniques sur le territoire, puisqu'il conditionne la pérennité et l'éventuel développement des activités fauniques avec ou sans prélèvement. Dans ce cadre, la préservation et la restauration d'habitats revêtent un caractère incontournable, tout comme l'acquisition de connaissances spécifiques sur les différentes espèces identifiées.

Enjeu faunique 2 : Mise en valeur de la faune en vue d'optimiser les retombées économiques

Cet enjeu implique la mise en œuvre de projets novateurs d'utilisation de la ressource faunique, ainsi qu'une bonification des créneaux actuellement exploités, notamment en favorisant le développement des activités sans prélèvement et en assurant la promotion des particularités des ressources fauniques de l'archipel.

Enjeu faunique 3 : Acquisition de connaissances sur la ressource faunique

Cet enjeu soulève la nécessité de combler certaines lacunes de connaissances, spécifiquement identifiées, concernant les espèces susceptibles de contribuer au développement d'activités fauniques avec ou sans prélèvement.

6.2.7 – Territoire

6.2.7.1 – Description du territoire public provincial

Des plages, des dunes, des marais, des plans d'eau

Le territoire public provincial des Îles-de-la-Madeleine est constitué en majorité⁵⁸ de plages et de dunes, qui ont permis la création de différents plans d'eau et de milieux humides. Le complexe dunaire-lagunaire abrite ainsi des espaces terrestres, plus ou moins stabilisés, et des milieux humides reconnus pour leur diversité remarquable, tout à fait propres au Québec. Ces milieux naturels très particuliers sont de différentes natures : lagunes, baies, bassins, tourbières, étangs, marécages, marais d'eau douce, marais salés, marais d'eau saumâtre, herbiers aquatiques (Canards Illimités Canada 2008). D'un point de vue écologique, le complexe dunaire-lagunaire représente un habitat privilégié pour plusieurs plantes et de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment des espèces floristiques et fauniques à statut précaire. Le cordon dunaire joue également un rôle de protection naturelle contre l'érosion, l'inondation et l'ensablement des lagunes.

Le cordon dunaire constitue l'assise d'infrastructures publiques essentielles telles que les routes et les lignes électriques. Il représente, en outre, le support de nombreuses activités récréatives ou utilitaires dont plusieurs contribuent de manière importante à la vie économique de l'archipel : récréotourisme, aquaculture, cueillette de petits fruits et de mollusques, etc. Enfin, le complexe dunaire-lagunaire constitue un élément essentiel à l'attractivité touristique en contribuant grandement à l'unicité des paysages madelinots.

En plus du milieu dunaire-lagunaire, le MRNF est également gestionnaire de la presque totalité des 475 hectares de tourbière, dont la superficie et la vulnérabilité ne permettent pas l'exploitation commerciale, et de quelques milieux forestiers non dunaires, principalement situés sur l'île du Havre-Aubert. La tenure des terres est présentée sur la carte 13 en annexe 3.

Peu de territoires libres pour les Madelinots

Aux Îles-de-la-Madeleine, on trouve plusieurs catégories de territoires structurés :

- Réserve écologique de l'île Brion : 6,5 km² – gérée par le MDDEP;
- Refuge d'oiseaux migrateurs du Rocher-aux-Oiseaux : 6,00 km² – géré par Environnement Canada;
- Réserve nationale de faune de la Pointe-de-l'Est : 7,48 km² – gérée par Environnement Canada;
- Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est : 12,9 km² – géré par le MRNF.

On compte en outre deux zones d'interdiction de chasse, protégeant les oiseaux migrateurs lors de leur migration automnale⁵⁹. Des habitats fauniques de petite superficie protègent les colonies d'oiseaux et les héronnières. La carte 14, en annexe 3, présente les territoires structurés de l'archipel.

Les territoires publics dits libres ou non structurés couvrent moins de 27 % de l'archipel, ce qui est très nettement inférieur aux 67 % de territoires libres pour la région.

⁵⁸ Soit environ 96 % des 6 463 ha (B. Boudreau [Municipalité des Îles-de-la-Madeleine] *comm. pers.* 2010).

⁵⁹ Soit 3500 ha situés dans la partie nord de la baie du Havre-aux-Basques et 1200 ha près de Grosse-Île.

6.2.7.2 – Les utilisations et leurs impacts négatifs

Un territoire public très utilisé

Aux Îles-de-la-Madeleine, le complexe dunaire-lagunaire, qui représente la majeure partie du territoire public, est très convoité. Il sert de support à de nombreuses activités telles que la baignade, le camping, la villégiature, la promenade, la pêche, la cueillette et la chasse, mais aussi la planche à voile et le kite-surf. Or, ces milieux sont très vulnérables à certains phénomènes naturels tels que l'érosion et l'ensablement, qui sont souvent amplifiés par les aménagements humains (corridors de distribution d'énergie électrique, réseau routier, installations industrielles, anciens dépotoirs, etc.). Dans ce cadre, on note un manque de connaissances sur les impacts liés aux différents modes d'implantation en regard de la dynamique côtière.

La circulation des véhicules hors route est également très présente sur le territoire public. Les motoneiges ont généralement peu d'impacts. Les véhicules de type quad et 4X4 créent en revanche plusieurs problèmes d'ordre environnemental et social. Ces véhicules sont utilisés principalement pour la promenade et permettent l'accès à presque tous les milieux naturels (Bouffard et Poirier 2002). Depuis 2009, un nouveau règlement municipal sur le contrôle de la circulation des véhicules sur les plages, les dunes, le littoral et dans les milieux humides a été adopté, mais son application reste difficile. En milieu forestier et dans les tourbières, ces véhicules provoquent également des destructions d'habitats non négligeables.

Des milieux vulnérables à la pollution

On note, concernant le milieu aquatique public et ses berges, des problèmes liés aux eaux usées en raison d'installations septiques non conformes. Ces milieux sont également vulnérables à d'autres types de contamination, dont les eaux de ballast des bateaux, les déversements accidentels de mazout, etc. Un phénomène d'empierrement des berges, dans les secteurs plus sujets à l'érosion, est également à déplorer, puisqu'il entraîne le plus souvent une dégradation accélérée des secteurs avoisinants.

Une gestion territoriale publique déficiente

D'un point de vue administratif, il s'avère que les revenus tirés par le MRNF, des terres publiques madeliniennes, sont peu élevés. Cette situation peut être vue à la fois comme une cause et comme une conséquence des difficultés liées à leur gestion. En effet, le MRNF a fermé son bureau local en 1994. Cette absence, au même titre que la réduction du nombre de semaines de travail des agents de la faune, est considérée comme problématique par les intervenants du milieu, puisqu'elle rend plus difficile l'atteinte des objectifs de conservation du milieu naturel et complexifie la tâche des acteurs locaux (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 2009). Dans ce cadre, les multiples initiatives liées à la prise en charge du territoire par la communauté constituent un élément prometteur sur lequel pourrait s'appuyer le développement (MRNF 2006a).

6.2.7.3 – Enjeux du territoire public madelinot

Enjeu territorial 1 : Révision du mode de gestion du territoire public

Cet enjeu souligne la nécessité, d'une part, d'optimiser la rentabilité économique des terres publiques provinciales et, d'autre part, de veiller à l'efficacité des mesures de protection des

milieux et des ressources naturelles publiques, pierres d'assise de plusieurs secteurs d'activité (tourisme, aquaculture, etc.). L'atteinte des objectifs relatifs à cet enjeu pourrait nécessiter le transfert de certaines responsabilités.

Enjeu territorial 2 : Harmonisation des usages en territoire public

Cet enjeu vise à favoriser la bonne entente des différents utilisateurs du territoire public de manière à optimiser son exploitation. Il implique la concertation des acteurs, tant au niveau local qu'institutionnel, la mise en œuvre d'une réglementation adaptée et l'intégration des divers projets de développement territorial.

CHAPITRE 7 – VISION POUR LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

*La **vision** est une image de l'avenir, que la région cherche à créer ou à atteindre à partir de ses ressources naturelles et de son territoire. Il s'agit d'une déclaration d'intention qui montre à quoi la région souhaite ressembler dans le futur. La vision exprime le but ultime que recherche la région quant au développement, à la mise en valeur et à la conservation de ses ressources naturelles et de son territoire.*

Les caractéristiques générales et les enjeux sectoriels des deux entités territoriales de la région administrative sur lesquels porte le présent PRDIRT, nommément la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, étant suffisamment distincts, la région a décidé de proposer deux visions de développement séparées pour chacune de ces entités territoriales. Ces deux visions se rejoignent néanmoins sur un grand nombre de principes et sont toutes deux soutenues, globalement, par une même volonté : la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire de la région au profit de l'ensemble de ses collectivités – actuelles et futures – dans un esprit de développement durable. Elles s'insèrent en ce sens dans la vision commune de développement durable définie antérieurement par les intervenants régionaux lors de travaux initiés par le CREGIM en 2005 (CREGIM 2007). Le présent chapitre présente la vision de développement portant spécifiquement sur les Îles-de-la-Madeleine.

7.1 – Énoncé de la vision des Îles-de-la-Madeleine

L'énoncé de la vision permet de présenter brièvement, en une seule phrase, le but ultime visé par le PRDIRT pour l'archipel madelinot, en ce qui a trait au développement de ses ressources naturelles et de son territoire. Voici l'énoncé retenu par les intervenants régionaux :

Pour garantir à long terme sa prospérité et sa qualité de vie, la communauté des Îles-de-la-Madeleine s'approprie son territoire et ses ressources naturelles, notamment par une participation active à la gouvernance territoriale, de manière à assurer leur utilisation optimale et durable, en complémentarité avec les différents moteurs économiques de l'archipel.

L'atteinte de ce but est souhaitée d'ici un horizon temporel d'environ 25 ans. Le présent PRDIRT vise à préciser les objectifs et les pistes d'action nécessaires – sur une période de cinq ans et dans chacun des secteurs des ressources naturelles et du territoire identifiés précédemment (paysages, énergie, forêt, mines, faune et territoire) – afin d'engager les Îles-de-la-Madeleine vers l'atteinte de ce but.

7.2 – Description de la vision des Îles-de-la-Madeleine

Les Îles-de-la-Madeleine se caractérisent par des richesses naturelles particulières, souvent très différentes de celles de la péninsule gaspésienne. Ces richesses contribuent depuis toujours au développement de la communauté insulaire, notamment par le biais de la pêche et plus récemment par l'exploitation du sel, l'émergence du secteur agroalimentaire et le tourisme. Cependant, la situation économique de l'archipel reste précarisée par la vulnérabilité de ses principaux moteurs économiques, les surcoûts et les contraintes liés à l'insularité, etc. Ainsi, les enjeux généraux et sectoriels, identifiés au chapitre 6, représentent autant de défis au développement de l'archipel.

Afin de contribuer à la prospérité et à la qualité de vie de la population madelinienne, les intervenants régionaux croient fermement à la possibilité de tirer davantage profit des ressources naturelles et du territoire de l'archipel. Les constats qu'ils tirent des potentiels existants dans la région leur indiquent qu'il est certainement envisageable d'augmenter les retombées économiques et sociales provenant des ressources en place. De même, la contribution environnementale de certaines ressources, comme le sable par exemple, pourrait être bonifiée de manière à concourir à la résolution de problèmes rencontrés sur le territoire – l'érosion dans le cas du sable.

Cette mise en valeur doit cependant passer par une utilisation judicieuse des ressources de manière à garantir, à long terme, leur contribution au bien-être collectif des populations actuelles et futures. Les différents secteurs tireront avantage d'une gestion des ressources naturelles et du territoire, respectant la capacité de support des milieux naturels utilisés et les aspirations des divers utilisateurs. Les intervenants régionaux proposent donc une vision madelinienne s'appuyant sur une volonté de mettre en œuvre une utilisation à la fois optimale et durable des ressources naturelles et du territoire de l'archipel. Ainsi, la valorisation des potentiels considérés aura pour double objectif l'efficacité et le respect des contraintes sociales et environnementales identifiées. Dans ce cadre, on orientera la gestion des ressources naturelles et du territoire vers une consolidation de la structure économique en assurant à la fois sa complémentarité avec les points forts de l'économie actuelle et le maintien de la capacité de croissance des secteurs porteurs pour l'avenir tels que l'agroalimentaire.

Enfin, les intervenants régionaux sont convaincus que chacun des secteurs prospérera davantage dans le cadre d'une gestion des ressources naturelles et du territoire s'exerçant par et pour la région. La recherche de solutions aux divers enjeux identifiés, avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, devrait contribuer à la mise en œuvre d'une gestion plus synergique et plus adaptée aux réalités insulaires, et par là même, plus efficace. Ainsi, la communauté madelinienne souhaite jouer un rôle actif dans le développement de son territoire et de ses ressources naturelles de manière à optimiser la mise en valeur de ses potentiels au profit de la collectivité locale. La phase de mise en œuvre du PRDIRT devra donc permettre au milieu madelinot de participer concrètement à la gouvernance des terres publiques et des ressources naturelles des Îles-de-la-Madeleine.

7.3 – Vision et secteurs d'activité

Selon les intervenants régionaux, l'application d'une même grande vision madelinienne à l'ensemble des secteurs d'activité liés aux ressources naturelles et au territoire, constitue un prérequis pour l'atteinte d'un développement intégré. Les actions prises dans chacun des secteurs doivent donc contribuer au même objectif ultime. Ainsi, les choix de développement sectoriels envisagés doivent répondre à des enjeux spécifiques et de natures différentes, sans pour autant nuire aux autres domaines d'activité. Les intervenants régionaux tiennent à préciser la façon dont ils perçoivent, à la lumière de la vision proposée, le futur de chacun des secteurs.

Pour le secteur forestier madelinot, les intervenants régionaux souhaitent, d'une part, optimiser les quelques perspectives économiques offertes par les particularités de la forêt de l'archipel. D'autre part, ils désirent favoriser la contribution de ce secteur au bien-être de la population locale en lui offrant des espaces et des aménagements propices à la pratique d'activités récréatives et éducatives. Enfin, les intervenants régionaux veulent s'assurer du maintien et, si nécessaire, de l'amélioration des bénéfices écologiques procurés par le couvert forestier à la communauté locale, notamment en termes de protection de la nappe phréatique et des terres intérieures, de lutte contre l'érosion et de qualité des paysages.

Pour le secteur faunique madelinot, les intervenants régionaux souhaitent contribuer à l'établissement d'activités fauniques plus diversifiées, notamment en période hivernale, en s'appuyant sur des populations et des habitats fauniques de qualité. Dans ce cadre, la valorisation d'espèces moins connues constitue une avenue qui devrait permettre une plus grande contribution du secteur faunique aux activités proposées à la population et aux visiteurs. Cette contribution pourrait en outre être élargie aux secteurs agroalimentaire et de la restauration.

Pour le secteur minier madelinot, les intervenants régionaux tiennent à proposer un développement qui prenne en considération les attentes de la population de l'archipel. L'exploration et l'exploitation minière, pétrolière et gazière devront être envisagées dans le respect des conditions fixées par le milieu, notamment en termes de préservation des ressources halieutiques et touristiques, de sécurité environnementale, et de retombées économiques locales. L'exploitation des ressources non renouvelables devra, en outre, se faire de manière à contribuer durablement à l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et futures. Par ailleurs, les intervenants régionaux croient que certaines ressources minérales, telles que les sites géologiques exceptionnels, peuvent apporter une contribution supplémentaire à l'offre touristique madelinienne.

Sur le plan énergétique, les intervenants régionaux croient que l'archipel a tout intérêt à développer des alternatives durables à son approvisionnement actuel de manière à diminuer sa dépendance absolue au mazout et son empreinte écologique. Dans ce cadre, les acteurs locaux considèrent que les Îles-de-la-Madeleine présentent les conditions nécessaires au développement d'une expertise énergétique de pointe et diversifiée, qui lui permettra de s'afficher comme un leader national, voire international, en termes d'utilisation variée et intégrée des différentes énergies renouvelables existantes.

Enfin, concernant le secteur territoire, les intervenants régionaux notent une problématique importante liée à la gestion des terres publiques. Cette problématique entraîne, à n'en pas douter, des conséquences importantes pour la communauté insulaire, notamment des pertes économiques, des nuisances environnementales et des conflits d'utilisation. L'augmentation des

contributions des ressources naturelles et du territoire public de l’archipel à l’économie locale pourra difficilement être concrétisée sans la prise en considération de cette question essentielle.

7.4 – Principes directeurs sous-tendant la vision

Les exercices de concertation et de consultation tenus par la CRNT lors de l’élaboration du PRDIRT ont permis aux intervenants régionaux d’identifier certains principes de développement, dont le respect apparaît nécessaire à un développement adéquat des ressources naturelles et du territoire de la région. Ces principes directeurs sont complémentaires à la vision de développement proposée pour les Îles-de-la-Madeleine et viennent baliser les axes, les objectifs et les actions du PRDIRT pour chacun des secteurs d’activité abordés.

Les choix de développement, identifiés dans le PRDIRT ont par conséquent été élaborés dans le respect de ces principes directeurs pour l’atteinte du but ultime du PRDIRT formulé dans l’énoncé de la vision de développement. En d’autres mots, la création de richesse – ou la prospérité – demeure le but premier du PRDIRT; son atteinte ne doit cependant pas ce faire au détriment des principes directeurs énoncés. En ce sens, ces principes sont en quelque sorte les « filtres » garants d’un développement des ressources naturelles et du territoire des Îles-de-la-Madeleine respectueux des conditions que souhaite y poser la région, dans un esprit de développement durable.

Les principes directeurs retenus précisent que **le développement et la gestion des ressources naturelles et du territoire des Îles-de-la-Madeleine doivent s’effectuer de manière à :**

- **Assurer le maintien de la biodiversité;**
- **S’appuyer sur une connaissance et une expertise scientifique, technique et professionnelle récente et adaptée aux réalités de l’archipel;**
- **Respecter l’accès au territoire public pour la pratique d’activités diverses;**
- **Préserver la qualité paysagère des Îles-de-la-Madeleine;**
- **Favoriser la cohabitation entre les divers usagers du territoire public madelinot;**
- **Favoriser la participation du public aux processus décisionnels de planification.**

La région tient à rappeler que les principes directeurs ci-dessus mentionnés sont déjà contenus, en partie, dans le cadre législatif et réglementaire prescrit par le gouvernement du Québec (p. ex. *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* ou *Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier*). Des initiatives régionales et locales ont également permis d’établir certaines balises. La région reconnaît ainsi les efforts qui ont été fournis précédemment. Elle souhaite que ces efforts soient maintenus et qu’ils s’harmonisent avec les choix de développement identifiés à l’intérieur du PRDIRT.

La région considère néanmoins – à la suite des préoccupations soulevées par les divers intervenants régionaux lors de ses activités de concertation et de consultation – que des efforts supplémentaires peuvent être faits régionalement afin de baliser encore plus efficacement le

développement futur des ressources naturelles et du territoire de l'archipel. Ainsi, outre les choix de développement sectoriels identifiés en regard de la vision régionale, la région propose également, pour les Îles-de-la-Madeleine, trois axes transversaux pour lesquels différents objectifs sont formulés. Ces axes transversaux, présentés au chapitre 8, visent à bonifier certains efforts déployés en région et à l'échelle provinciale.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du PRDIRT, différentes actions seront amorcées au cours des prochaines années. Dans le but de s'assurer du respect des principes directeurs inscrits au PRDIRT, la CRNT entend produire une grille d'analyse multicritère pour l'évaluation des différents projets. Cet outil sera mis à la disposition des intervenants porteurs d'initiatives nouvelles pour le développement des ressources naturelles et du territoire de la région, de manière que ces initiatives s'accordent efficacement avec la vision de développement proposée par l'ensemble des parties prenantes ayant contribué à l'élaboration du PRDIRT.

CHAPITRE 8 – AXES TRANSVERSAUX POUR LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les axes transversaux portent sur l'ensemble du territoire public madelinot et touchent tous les secteurs des ressources naturelles et du territoire. Ils permettent d'établir un contexte plus propice au développement de chacun de ces secteurs, tout en favorisant l'encadrement de ce développement dans le respect des principes directeurs inscrits dans la vision de développement. Ces axes visent ainsi à contribuer à la pérennité des milieux naturels et des activités socioéconomiques qui en dépendent; à agir sur le développement du territoire en vue d'une meilleure connaissance de ses ressources, de leurs potentiels, de leurs limites; à assurer une intégration harmonieuse des usages de ces ressources au sein des paysages; et à offrir aux intervenants régionaux et à la population l'occasion de contribuer à la régionalisation du développement des ressources naturelles et du territoire à partir d'une gestion participative et intégrée.

Le présent chapitre vise à formuler et à décrire les axes transversaux proposés par la région. Ces axes ont une portée territoriale et une incidence sur l'ensemble des secteurs des ressources naturelles et du territoire étudiés. Le chapitre présente, pour chacun des axes, un état de situation, une description, ainsi que les objectifs et les pistes d'action qui lui sont associés. Ces derniers éléments seront davantage détaillés dans le plan d'action qui guidera la mise en œuvre du PRDIRT.

8.1 – AXE TRANSVERSAL 1 – Mise en valeur des paysages

8.1.1 – État de situation

Aux Îles-de-la-Madeleine, les paysages sont reconnus pour leur qualité exceptionnelle. Ils constituent un facteur d'attrait essentiel, tant auprès des touristes, qu'auprès des nouveaux arrivants (jeunes, artistes, etc.). Ils participent en outre grandement au bien-être de la population et à l'identité culturelle des Madelinots. Pour l'ensemble de ces raisons, les acteurs du milieu s'entendent sur la nécessité de préserver ce capital unique. De plus, certains aspects des paysages tels que la géodiversité offrent des perspectives de développement intéressantes, qui permettraient à la communauté de s'inscrire dans une démarche de conservation active.

Toutefois, l'exploitation des autres ressources naturelles et du territoire pourrait constituer une menace à la pérennité des richesses paysagères. C'est pourquoi les intervenants régionaux tiennent à mettre en place un encadrement adéquat.

8.1.2 – Description de l'axe

Ce premier axe transversal vise donc d'une part à assurer la pérennité de la ressource paysagère aux Îles-de-la-Madeleine et, d'autre part, à identifier et à mettre en œuvre les opportunités de développement associées aux paysages. Deux objectifs sont associés à l'axe transversal 1.

8.1.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 1.1 – Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mise en valeur des paysages d'intérêt

Cet objectif vise à assurer la pérennité du capital paysager. Les pistes d'action identifiées sont doubles :

- **Finaliser la caractérisation des paysages** – La caractérisation des paysages a fait l'objet d'une première phase d'étude en 2006 (Verdier 2006). Les intervenants régionaux souhaitent finaliser cette démarche afin d'établir un portrait des paysages d'intérêt. Dans ce cadre, la réalisation d'une étude visant à déterminer la valeur monétaire des paysages d'intérêt identifiés par le milieu semble également pertinente;
- **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie concertée de préservation des paysages** – Cette stratégie, élaborée en concertation avec les différents acteurs du milieu, étudiera les différents aspects de la préservation des paysages : priorisation des sites identifiés, recherche de financement, mise en œuvre de partenariats public-privé, réglementation, etc., mais aussi actions ciblées telles qu'une aide au maintien de l'activité agricole, une intégration de la notion de paysage dans l'ensemble des secteurs d'activité, etc.

OBJECTIF 1.2 – Identifier et mettre en œuvre les opportunités de développement associées aux paysages

Afin d’atteindre cet objectif, deux pistes d’action ont été identifiées :

- **Identifier les opportunités de mise en valeur des paysages** – Cette action vise à identifier les sites, formations ou circuits thématiques qui pourraient faire l’objet de projets de développement (sites géologiques⁶⁰, archéologiques, route verte, circuit historique, etc.);
- **Mettre en œuvre des projets ciblés de valorisation des paysages** – Parmi les opportunités précédemment identifiées, les plus intéressantes feront l’objet de projets de développement.

Axe transversal 1	
Mise en valeur des paysages	
Objectifs	Pistes d’action
<u>Objectif 1</u> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mise en valeur des paysages d’intérêt.	Finaliser la caractérisation des paysages.
	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie concertée de préservation des paysages.
<u>Objectif 2</u> Identifier et mettre en œuvre les opportunités de développement associées aux paysages.	Identifier les opportunités de mise en valeur des paysages.
	Mettre en œuvre des projets ciblés de valorisation des paysages.

⁶⁰ Une étude sur le potentiel de valorisation de la géodiversité territoriale des Îles-de-la-Madeleine a été réalisée par le CERMIM durant l’été 2010.

8.2 – AXE TRANSVERSAL 2 – Connaissance et expertise au service du développement territorial

8.2.1 – État de situation

La gestion durable des ressources naturelles et du territoire soulève la nécessité d'une connaissance adéquate des écosystèmes appuyant les différentes activités, de leurs limites, de leur potentiel de développement, des technologies disponibles, etc. Dans ce cadre, l'acquisition de connaissances, la formation des intervenants du milieu et de la main-d'œuvre, et le développement d'un savoir-faire apparaissent comme essentiels.

8.2.2 – Description de l'axe

Ce deuxième axe transversal vise donc à s'assurer que le niveau de connaissances et la qualification des intervenants, des gestionnaires et de la main-d'œuvre ne constituent pas un facteur limitant du développement durable des ressources naturelles et du territoire des Îles-de-la-Madeleine. En outre, l'acquisition locale d'une expertise et d'un savoir-faire exportables représente selon les intervenants une perspective de développement à saisir.

8.2.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 2.1 – Acquisition de connaissances

Dans chacun des secteurs abordés dans le PRDIRT, des besoins de connaissances ont été soulevés par les intervenants du milieu, notamment en termes de potentiels de développement, d'intensité et de nature des impacts éventuels, d'efficacité des technologies disponibles, etc. Au niveau local, ces besoins se font particulièrement sentir dans le domaine de la recherche appliquée et expérimentale. En effet, le recours à un processus continu d'acquisition de connaissances, étroitement liées au contexte spécifique de l'archipel, constitue un impératif à l'amélioration constante des politiques et pratiques de gestion, et par là même à une utilisation optimale des ressources naturelles et du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Dans ce cadre, la présence sur l'archipel du *Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes* (CERMIM), affilié à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), représente un atout pour la communauté madelinienne. Deux pistes d'action ont été identifiées afin d'atteindre ce premier objectif :

- **S'assurer de la réalisation des études nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement identifiés dans le cadre du PRDIRT**, notamment sur :
 - ✓ La création d'un parc régional,
 - ✓ Le potentiel de développement des produits ligneux et non ligneux (milieux forestiers et agroforestiers),
 - ✓ Le potentiel d'utilisation de capteurs de sable pour assurer une partie de l'approvisionnement,
 - ✓ Les techniques innovantes de construction,
 - ✓ Le potentiel de développement des espèces fauniques peu ou pas exploitées (activités avec et sans prélèvement),
 - ✓ Les bénéfices économiques des services écologiques rendus par la forêt et les milieux humides,

- ✓ Les impacts positifs et négatifs de différents types d'implantation d'infrastructures en bord de mer;
- **Appuyer les organismes de recherche et d'éducation pertinents pour le territoire** – L'existence d'organismes aptes à mener des recherches sur les milieux insulaires ou côtiers et à transmettre les connaissances acquises est essentielle au développement durable des ressources naturelles et du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Les intervenants du milieu souhaitent donc favoriser le développement de ces organismes.

OBJECTIF 2.2 – Formation de la main-d'œuvre et développement d'un savoir-faire

Cet objectif vise d'abord à répondre à la problématique de qualification de la main-d'œuvre identifiée par les intervenants locaux (enjeu 6). En effet, aux Îles-de-la-Madeleine, le manque de main-d'œuvre qualifiée se fait ressentir à plusieurs niveaux. La réalisation de projets d'exploitation des ressources naturelles et du territoire devra donc s'inscrire dans un partenariat entre le milieu et les instances gouvernementales, et viser à augmenter le capital humain, soit par une amélioration du niveau de formation des travailleurs locaux, soit par l'importation de compétences externes. Cet enjeu implique également que l'on planifie à long terme le développement des savoir-faire locaux afin de répondre aux besoins à venir.

En outre, les intervenants du milieu souhaitent faire des Îles-de-la-Madeleine un leader en développement durable au Québec. Dans ce cadre, la formation et le développement d'un savoir-faire sont des incontournables. Trois pistes d'action ont été identifiées pour la réalisation de cet objectif :

1. **Augmenter et diversifier le niveau de qualification de la main-d'œuvre et des intervenants locaux**, par la formation continue, la formation à distance, l'expérimentation, le transfert de connaissances, l'élaboration de nouveaux programmes de formation, etc.;
2. **Favoriser le maillage et le partage de compétences avec l'extérieur**, notamment avec le monde universitaire;
3. **Favoriser au besoin l'importation de main-d'œuvre spécialisée** par des incitatifs pour les jeunes travailleurs qualifiés, la création d'emplois de qualité, etc.

Les avenues identifiées par les intervenants du milieu en termes de formation de la main-d'œuvre et de développement d'un savoir-faire concernent notamment :

- **Pour le secteur énergétique** (dans le cadre du projet de laboratoire expérimental pour les régions éloignées)
 - Les énergies renouvelables utilisables aux Îles-de-la-Madeleine,
 - Le couplage et l'intégration de ces différentes énergies renouvelables,
 - L'efficacité énergétique (techniques, amélioration des infrastructures, mécanismes incitatifs, encadrement, etc.);
- **Pour le secteur forestier**
 - Les bénéfices économiques des services écologiques rendus par la forêt,
 - La gestion intégrée;

- **Pour le secteur minier**
 - Les capteurs de sable (méthodes disponibles, efficacité relative, implantation, etc.)⁶¹,
 - Les techniques innovantes de construction (bâtiment)⁶²,
 - Les procédés de conversion de capital;

- **Pour le secteur territoire**
 - Les interventions en milieux côtiers⁶³ (impacts des différents types d'implantation, gestion des déplacements de sable, etc.).

Axe transversal 2	
Connaissance et expertise au service du développement territorial	
Objectifs	Pistes d'action
<u>Objectif 1</u> Acquisition de connaissances.	S'assurer de la réalisation des études nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement identifiés dans le cadre du PRDIRT.
	Appuyer les organismes de recherche et d'éducation pertinents pour le territoire.
<u>Objectif 2</u> Formation de la main-d'œuvre et développement d'un savoir-faire.	Augmenter et diversifier le niveau de qualification de la main-d'œuvre et des intervenants locaux.
	Favoriser le maillage et le partage de compétences avec l'extérieur.
	Favoriser au besoin l'importation de main-d'œuvre spécialisée.

⁶¹ Une certaine expertise existe déjà dans le milieu, axée essentiellement sur la restauration du milieu dunaire.

⁶² Le MTQ a déjà recours à certaines de ces techniques pour la construction des infrastructures routières provinciales.

⁶³ Le Centre d'études collégiales des Îles travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau programme de formation axée sur l'intervention, l'accompagnement des communautés et la restauration des milieux côtiers et fragiles.

8.3 – AXE TRANSVERSAL 3 – Gouvernance territoriale par les instances locales

8.3.1 – État de situation

Selon le MRNF, le PRDIRT a pour but de mettre en valeur les nombreux potentiels que recèlent les ressources naturelles et le territoire **afin de générer davantage de retombées économiques dans les régions du Québec**. Le PRDIRT vise également à répondre au désir du milieu régional d'exercer une plus grande emprise sur son développement économique et social (MRNF 2008a). Aux Îles-de-la-Madeleine, plusieurs problématiques font obstacle à une utilisation optimale des ressources naturelles et du territoire, et empêchent la collectivité locale de profiter pleinement de ses potentiels. Ces problématiques sont de plusieurs natures.

- ✓ Absence du MRNF sur le territoire : cette absence se fait particulièrement sentir dans la gestion des sablières, de la villégiature et des sentiers hors route.
- ✓ Obstacles légaux et réglementaires : certaines lois et certains règlements constituent des obstacles pour les communautés locales des régions, qui veulent être parties prenantes de leur développement et retirer leur juste part de l'exploitation de leurs ressources et de leur territoire.
- ✓ Particularités insulaires des Îles-de-la-Madeleine : l'éloignement, l'exiguïté du territoire, la spécificité des écosystèmes, etc., constituent des particularités qui font que les méthodes de gestion traditionnellement appliquées sur le continent sont, la plupart du temps, peu adaptées au contexte de l'archipel.

8.3.2 – Description de l'axe

Les intervenants locaux souhaitent poser les gestes nécessaires à l'amélioration de la gestion territoriale, rapatrier au niveau local certaines responsabilités qui gagneraient à être prises en charge par la communauté, et adapter le mode de gouvernance au contexte particulier des Îles-de-la-Madeleine.

Or, le cadre de référence pour l'élaboration du PRDIRT stipule que « *L'engagement du ministre face aux orientations, objectifs, priorités et actions du milieu régional pourrait prendre différentes formes. [...] Il pourrait aussi se traduire par l'adaptation des stratégies ou des normes du Ministère qui encadrent la gestion d'une ressource naturelle ou du territoire.* » (MRNF 2008a). Les intervenants locaux entendent donc réunir les différents partenaires territoriaux, régionaux et gouvernementaux afin d'élaborer conjointement une formule de gouvernance qui réponde aux besoins spécifiques de l'archipel madelinot. C'est pourquoi la communauté des Îles-de-la-Madeleine s'est dotée d'un axe transversal de gouvernance assorti de trois objectifs.

8.3.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 3.1 – Optimiser l'utilisation du territoire et des ressources naturelles par une appropriation locale de la gestion territoriale

Plusieurs problématiques particulières sont liées à l'utilisation du territoire, notamment en termes de vulnérabilité des terres publiques (complexe dunaire-lagunaire, tourbières, forêts

rabougries), de risques associés à l'accélération de l'érosion côtière, d'exiguïté du territoire, d'intensité et de modalités d'utilisation, etc. Afin de trouver des solutions efficaces au point de vue économique, social et environnemental, les intervenants du milieu souhaitent que certains aspects de la gestion des terres et des ressources naturelles publiques soient rapatriés au niveau local et adaptés au contexte spécifique de l'archipel. Dans le cadre de la réalisation de ce premier objectif, quatre pistes d'action ont été identifiées :

- **Évaluer la pertinence d'obtenir le transfert de gestion des baux de villégiature, incluant la fixation des prix et la perception des loyers, et procéder au transfert le cas échéant** – Aux Îles-de-la-Madeleine, les revenus tirés par le MRNF des baux de villégiature n'atteignent pas les 7 000 \$ annuels pour un total de 33 baux⁶⁴. Le ministère est ouvert à un transfert de responsabilité, mais les revenus actuels ne permettent pas de couvrir les frais de gestion relatifs à cette activité. Cette action vise donc à étudier, en partenariat avec le MRNF, les options de transfert envisageables, selon des modalités qui permettent au minimum de rentabiliser les opérations (possibilité de fixer le montant des baux, etc.);
- **Évaluer la pertinence de créer un parc régional dans une optique de gestion intégrée du territoire** – Cette action vise la création éventuelle d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine, qui permettrait simultanément d'augmenter les revenus tirés des terres publiques et d'atteindre les objectifs de conservation des écosystèmes vulnérables. L'encadrement procuré par le parc faciliterait également la pratique harmonieuse de différentes activités. Le parc amènerait en outre une visibilité accrue pour l'archipel au point de vue touristique, ainsi qu'un apport externe important, tant sur le plan financier et technique que scientifique;
- **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de gestion du sable** – Cette stratégie inclura notamment la récupération, l'entreposage et la vente de l'ensemble des sables dragués ou récupérés par le MTQ, ainsi que le contrôle des prélèvements illégaux, l'approvisionnement des entreprises privées et des particuliers, et la gestion locale des sablières. Dans ce cadre, les intervenants régionaux souhaitent obtenir du MRNF le transfert de la gestion des sablières, y compris la perception et la fixation du coût des redevances;
- **Développer une gestion territoriale et intégrée de la forêt publique et privée** – Cette action vise à orienter localement les avenues de développement dans les deux domaines, public et privé, notamment par la mise en place d'un comité de gestion de la forêt constitué des partenaires publics et privés, qui favorise une réflexion collective et intégrée de la forêt.

OBJECTIF 3.2 – Obtenir, pour la communauté locale, une partie des retombées économiques directes issues de l'exploitation de ses ressources naturelles et de son territoire

Cet objectif vise à permettre à la collectivité madelinienne de tirer des avantages économiques directs dans les secteurs énergétiques et miniers des Îles-de-la-Madeleine. En effet, dans le contexte légal et réglementaire actuel, les retombées économiques

⁶⁴ Données du MRNF, Sylvain Savoie, Technicien en gestion du territoire, Division de la planification et du développement régional, Direction des affaires régionales et des opérations intégrées Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, communication par courriel le 5 octobre 2010.

directes sont à peu près inexistantes pour les communautés locales. Les retombées attendues peuvent être de plusieurs ordres (redevances, revenus de location, etc.). Pour l'atteinte de cet objectif, trois pistes d'action ont été identifiées :

- **S'associer aux démarches entreprises par la *Fédération Québécoise des Municipalités* dans l'optique d'obtenir, pour la communauté locale, une partie des redevances sur l'exploitation du sel** – Cette action vise à obtenir le transfert au niveau local d'une partie des redevances actuellement perçues par le gouvernement provincial dans le cadre de l'exploitation du sel;
- **Obtenir, pour la communauté locale, une partie des retombées liées à l'éolien** – Cette action vise d'une part à positionner clairement la communauté locale dans les projets éoliens à venir et, d'autre part, à obtenir auprès du MRNF la cession de propriété du secteur ciblé pour l'implantation d'éoliennes, soit une partie du lot 3 776 730 (voir la carte 15, annexe 3);
- **Obtenir, pour la communauté locale, le cas échéant, une partie des retombées liées à l'exploitation du gaz naturel ou des autres ressources non renouvelables** – Cette action vise à positionner clairement la communauté locale dans les projets éventuels à venir, à élaborer un plan de négociation avec le MRNF et le(s) promoteur(s) pour l'exploitation du gaz, et à obtenir une entente de développement durable avec le(s) promoteur(s).

OBJECTIF 3.3. – Assurer, pour la communauté locale, la pérennité des retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles et du territoire

Cet objectif vise d'une part à permettre à la communauté locale de se préparer à long terme au départ prévisible de l'industrie minière et d'éviter ainsi toute récession économique et sociale qui pourrait en découler. D'autre part, la durabilité des retombées socioéconomiques liées aux ressources naturelles et au territoire est tributaire de la pérennité des activités et des écosystèmes qui les supportent. Dans ce cadre, deux pistes d'action ont été identifiées :

- **Assurer la conversion du capital naturel (ressources minières et énergétiques) en d'autres formes de capital permettant l'atteinte des objectifs de pérennité** – Le principe consiste, par exemple, à utiliser une partie ou la totalité des revenus tirés de l'exploitation de ces ressources pour la constitution à long terme d'un fonds fiduciaire au bénéfice de la communauté locale. Les intérêts générés par ce fonds peuvent ensuite être investis dans des projets de développement et continuer ainsi à contribuer au bien-être des générations à venir. Cette action vise donc à acquérir des connaissances sur ce type de procédé, et à mettre en œuvre le(s) procédé(s) choisi(s);
- **Assurer la pérennité des activités** – Cette action vise en premier lieu à encadrer les activités sur le territoire public de manière à assurer la pérennité des écosystèmes supports. L'encadrement pourra prendre la forme d'un zonage, de la détermination de conditions d'utilisation, de mécanismes de surveillance, etc. En second lieu, cette action vise à favoriser la concertation et l'intégration des activités de manière à limiter les conflits d'usage.

Axe transversal 3	
Gouvernance territoriale par les instances locales	
Objectifs	Pistes d'action
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Optimiser l'utilisation du territoire et des ressources naturelles par une appropriation locale de la gestion territoriale.</p>	Évaluer la pertinence d'obtenir le transfert de gestion des baux de villégiature, y compris la fixation des prix et la perception des loyers, et procéder au transfert le cas échéant.
	Évaluer la pertinence de créer un parc régional dans une optique de gestion intégrée du territoire.
	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de gestion du sable.
	Développer une gestion territoriale et intégrée de la forêt publique et privée.
<p><u>Objectif 2</u></p> <p>Obtenir, pour la communauté locale, une partie des retombées économiques directes issues de l'exploitation de ses ressources naturelles et de son territoire.</p>	S'associer aux démarches entreprises par la Fédération Québécoise des Municipalités dans l'optique d'obtenir, pour la communauté locale, une partie des redevances sur l'exploitation du sel.
	Obtenir, pour la communauté locale, une partie des retombées liées à l'éolien.
	Obtenir, pour la communauté locale, le cas échéant, une partie des retombées liées à l'exploitation du gaz naturel ou des autres ressources non renouvelables.
<p><u>Objectif 3</u></p> <p>Assurer, pour la communauté locale, la pérennité des retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles et du territoire.</p>	Assurer la conversion du capital naturel (ressources minières et énergétiques) en d'autres formes de capital pour l'atteinte des objectifs de pérennité.
	Assurer la pérennité des activités.

CHAPITRE 9 – AXES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les axes de développement portent, dans l'ordre, sur chacun des secteurs des ressources naturelles et du territoire inclus au PRDIRT, soit les secteurs de l'énergie, de la forêt, de la faune, des mines et du territoire. Ils permettent d'établir les choix de développement préconisés pour chacun de ces secteurs, lesquels ont été fixés en concertation avec les intervenants régionaux y œuvrant respectivement. Ces choix répondent aux principaux enjeux sectoriels soulevés et visent à permettre à la région – par l'intermédiaire de ses ressources naturelles – d'atteindre une plus grande richesse collective. Ces choix ont de plus été formulés dans le respect des principes directeurs associés à la vision de développement. Ils s'expriment en objectifs régionaux et en pistes d'action.

Le présent chapitre vise à énoncer et à décrire les axes de développement proposés par la région et destinés à assurer une plus grande mise en valeur des ressources naturelles et du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Ces axes ont une portée territoriale et sectorielle; ils portent généralement sur le territoire public, néanmoins certains objectifs proposés peuvent englober les terres privées. Le chapitre présente, pour chacun des axes, un état de situation, une description, ainsi que les objectifs et les pistes d'action qui lui sont associés. Ces derniers éléments seront davantage détaillés dans le plan d'action qui sera produit ultérieurement pour la mise en œuvre du PRDIRT.

9.1 – Axes de développement du secteur énergétique

9.1.1 – AXE ÉNERGÉTIQUE 1 – Devenir un modèle de développement énergétique durable en région éloignée ou isolée

9.1.1.1 – État de situation

Aux Îles-de-la-Madeleine, plusieurs constats sont posés concernant le secteur énergétique :

- ✓ Les coûts importants de production d'électricité qu'occasionne l'actuelle centrale au mazout et son état d'usure, ainsi que l'ampleur de l'empreinte énergétique des Madelinots, commandent à moyen terme des changements de procédés;
- ✓ Plusieurs facteurs économiques, sociaux et environnementaux influenceront les choix entre les différentes alternatives qui s'offrent (centrale thermique au gaz naturel, couplage thermique éolien, câble sous-marin relié au continent, etc.);
- ✓ Les Îles-de-la-Madeleine rassemblent plusieurs conditions favorisant le développement des énergies renouvelables sur leur territoire (qualité des vents, dimension du territoire, volonté du milieu, etc.);
- ✓ Le pouvoir local d'orienter les décisions concernant l'avenir énergétique de l'archipel est perçu comme insuffisant par le milieu;
- ✓ Dans les conditions actuelles, les retombées économiques prévues pour la communauté madelinienne, en lien avec le développement du secteur énergétique, sont à peu près inexistantes.

9.1.1.2 – Description de l'axe

À travers le monde, les sociétés basent de plus en plus leur croissance économique et sociale sur la mise en œuvre d'un développement durable. Par cet axe de développement énergétique, les acteurs du milieu madelinot se proposent de saisir les occasions qui s'offrent à la communauté en termes de production d'énergie renouvelable, et de permettre aux Îles-de-la-Madeleine de se tailler une place de choix dans ce domaine sur l'échiquier mondial. Les intervenants régionaux souhaitent ainsi faire de l'archipel un modèle énergétique exportable et développer une expertise locale transférable à d'autres milieux insulaires ou éloignés. Dans ce cadre, la récupération, par les instances locales, d'un certain degré de pouvoir décisionnel et d'une partie des retombées économiques est un incontournable pour l'atteinte des objectifs de cet axe. Quatre objectifs sont associés à l'axe énergétique 1.

9.1.1.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 1.1 - Maximiser les retombées économiques et sociales locales

Cet objectif vise à permettre à la communauté madelinienne de tirer des avantages économiques et sociaux directs dans le cadre du développement du secteur énergétique aux Îles-de-la-Madeleine. En effet, dans le contexte réglementaire actuel, la mise en œuvre de projets énergétiques, quels qu'ils soient, ne laisse entrevoir que très peu de retombées économiques locales. Ainsi, la diminution des coûts de production servirait essentiellement les intérêts d'Hydro-Québec, tandis que les profits issus d'éventuels projets alternatifs

d’approvisionnement, comme l’éolien, bénéficieraient avant tout aux promoteurs. Les éventuelles créations d’emplois, associées à ces grands développements, sont minimales et ne constituent pas, selon les intervenants du milieu, une retombée suffisante. Dans certains cas, les choix posés pourraient même entraîner des pertes substantielles d’emplois pour le secteur (câble sous-marin).

Dans un autre ordre d’idées, les acteurs locaux désirent exploiter le potentiel spécifique des Îles-de-la-Madeleine, afin d’y développer une expertise locale portant sur l’utilisation optimale des énergies renouvelables. Par son transfert à d’autres régions éloignées, cette expertise apportera une reconnaissance internationale à l’archipel madelinot, favorisant la création d’emploi, notamment dans le domaine de la recherche.

Les intervenants régionaux se proposent donc de poser des gestes visant à s’assurer que les développements futurs du secteur énergétique contribueront directement à la prospérité de la communauté locale. Les pistes d’action envisagées sont doubles :

- **Obtenir pour la communauté locale des revenus associés à la mise en œuvre des projets énergétiques** – À titre d’exemple, dans le cas de l’éolien, l’agglomération prévoit établir un partenariat financier avec le promoteur sélectionné afin de partager les profits de l’exploitation. D’autres ententes, adaptées aux conditions du milieu, devront être négociées pour les projets énergétiques à venir;
- **Devenir un territoire expérimental pour les régions éloignées ou isolées** – La recherche, l’innovation et l’expérimentation sont des conditions indispensables à la mise en œuvre d’un système d’approvisionnement énergétique efficient, intégré et adapté aux réalités de l’archipel. L’expertise ainsi développée pourra être exportée vers d’autres régions insulaires ou éloignées.

OBJECTIF 1.2 - Diminuer l’empreinte écologique de la communauté

En termes énergétiques, l’empreinte écologique des Madelinots est substantielle. En effet, la production de l’électricité par une centrale thermique au mazout est un facteur important de pollution atmosphérique sur l’archipel. En outre, le transport maritime et terrestre du combustible alourdit le bilan énergétique, tout en augmentant le risque de déversement accidentel. Or la communauté locale possède plusieurs raisons de vouloir améliorer cette situation. En premier lieu, comme tout un chacun, les Madelinots sont concernés par la question du changement climatique. Mais plus que bien d’autres, les insulaires doivent faire face à la problématique particulière de l’accélération de l’érosion côtière qui y est associée. Enfin, puisque les intervenants du milieu se proposent de faire des Îles-de-la-Madeleine un modèle d’utilisation des énergies renouvelables, la communauté se doit de parvenir à un bilan énergétique susceptible d’assurer sa crédibilité auprès des régions vers lesquelles elle souhaite exporter son expertise.

Afin d’atteindre cet objectif, trois pistes d’action ont été identifiées :

- **Évaluer l’empreinte écologique actuelle de l’archipel** – Cette action vise à faire un état des lieux de la situation actuelle de manière à pouvoir suivre objectivement son évolution;

- **Valoriser les différentes sources d'énergie renouvelables exploitables** – Cette action vise l'utilisation optimale et intégrée de l'ensemble des ressources disponibles. Dans ce cadre, on considèrera notamment l'utilisation de l'éolien, du solaire, de la géothermie et de la biomasse forestière en partenariat avec la péninsule gaspésienne, ainsi que des matières résiduelles⁶⁵;
- **Élaborer des stratégies d'efficacité énergétique et identifier des incitatifs appropriés, notamment par des mesures de transfert des bénéfices dans la conversion des sources d'énergie utilisées par les particuliers et les entreprises** – Ainsi, les intervenants du milieu souhaitent mettre en œuvre des mécanismes financiers permettant, par exemple, aux consommateurs madelinots désirant convertir leur système électrique ou thermique traditionnel en un système utilisant une énergie renouvelable, d'obtenir une compensation financière directe et appropriée. Cette action suppose une collaboration étroite avec Hydro-Québec qui dispose déjà d'un programme d'incitation financière spécifique pour l'archipel, mais qui ne s'applique à l'heure actuelle qu'au fuel et non aux énergies renouvelables.

OBJECTIF 1.3 - Promouvoir un rôle actif de la communauté en matière de consommation responsable et d'approvisionnement énergétique

Dans le secteur énergétique comme dans plusieurs autres, les intervenants régionaux considèrent que l'implication de la communauté est un impératif pour la réalisation d'un développement optimal, durable et en accord avec les intérêts divers des citoyens madelinots. Ils souhaitent donc s'assurer que les populations insulaires et côtières de la région posent des choix éclairés pour leur avenir énergétique, et s'impliquent dans la concrétisation des orientations choisies, tant dans les grands projets de développement que dans l'application des mesures d'efficacité énergétique ou encore dans la transformation des systèmes électriques et thermiques des particuliers et des entreprises.

Afin d'atteindre cet objectif, deux pistes d'action ont été identifiées :

- **Favoriser la concertation, la consultation et le partage d'information** – Plusieurs comités chapeautés par l'agglomération favorisent actuellement une réflexion collective sur différents sujets en lien avec l'avenir énergétique de l'archipel. Les intervenants du milieu entendent poursuivre ces activités qui permettent également un partage d'information avec les parties prenantes (Hydro-Québec, Gastem, MRNF, etc.). Les intervenants régionaux souhaitent en outre que la population soit informée et consultée sur les choix énergétiques qui s'offrent à elle;
- **Élaborer une politique énergétique territoriale** – Les intervenants du milieu souhaitent intégrer les réflexions amorcées de manière sectorielle (éolien, hydrocarbures, efficacité énergétique, etc.) dans une analyse globale et collective, afin de parvenir ultimement à l'élaboration d'une politique énergétique reflétant les attentes de la communauté madelinienne.

⁶⁵ Les possibilités de valorisation des matières résiduelles par un couplage des technologies de biométhanisation et d'arc au plasma font actuellement l'objet d'une étude réalisée par le CERMIM.

OBJECTIF 1.4 - Acquisition de connaissances

Le développement d'un créneau d'expertise locale et transférable, dans un domaine évoluant aussi rapidement que celui des énergies renouvelables, ne saurait être envisageable sans une contribution importante de la recherche. Dans ce cadre, la présence aux Îles-de-la-Madeleine du *Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes* (CERMIM) constitue une opportunité non négligeable pour la communauté locale. Deux pistes d'action ont été identifiées pour l'atteinte de ce quatrième objectif :

- **Favoriser, sur le plan local, régional, national et international, les échanges et les transferts de connaissances avec le monde de la recherche et les porteurs de projets novateurs en énergie renouvelable** – Les intervenants régionaux entendent permettre à la communauté madelinienne d'avoir accès à un maximum de connaissances récentes et novatrices dans le domaine des énergies renouvelables, mais également de partager sa propre expertise dans ce champ d'activité;
- **Favoriser la recherche, l'innovation et l'expérimentation** – Compte tenu des particularités des Îles-de-la-Madeleine, liées ou non à l'insularité, la communauté devra modeler les différentes alternatives disponibles en fonction de ses réalités propres et développer par la recherche, l'innovation et l'expérimentation des solutions adaptées à ses aspirations. Les intervenants régionaux entendent donc appuyer les initiatives nécessaires à l'atteinte de ce dernier objectif.

Axe de développement énergétique 1	
Devenir un modèle de développement énergétique durable en région éloignée ou isolée	
Objectifs	Pistes d'action
<u>Objectif 1</u> Maximiser les retombées économiques et sociales locales.	Obtenir pour la communauté locale des revenus associés à la mise en œuvre des projets énergétiques.
	Devenir un territoire expérimental pour les régions éloignées ou isolées.
<u>Objectif 2</u> Diminuer l'empreinte écologique de la communauté.	Évaluer l'empreinte écologique actuelle de l'archipel.
	Valoriser les différentes sources d'énergie renouvelables exploitables.
	Élaborer des stratégies d'efficacité énergétique et identifier des incitatifs appropriés, notamment par des mesures de transfert des bénéfices dans la conversion des sources d'énergie utilisées par les particuliers et les entreprises.
<u>Objectif 3</u> Promouvoir un rôle actif de la communauté en matière de consommation responsable et d'approvisionnement énergétique.	Favoriser la concertation, la consultation et le partage d'information.
	Élaborer une politique énergétique territoriale.
<u>Objectif 4</u> Acquisition de connaissances.	Favoriser, sur le plan local, régional, national et international, les échanges et les transferts de connaissances avec le monde de la recherche et les porteurs de projets novateurs en énergie renouvelable.
	Favoriser la recherche, l'innovation et l'expérimentation.

9.2 – Axes de développement du secteur forestier

9.2.1 – AXE FORESTIER 1 – Développement du potentiel économique ligneux et non ligneux

9.2.1.1 – État de situation

Compte tenu de sa superficie limitée et des conditions difficiles dans lesquelles elle se développe, la forêt des Îles-de-la-Madeleine possède un potentiel de production ligneuse à des fins commerciales fort différent de celui du reste de la province. Cependant, les intervenants régionaux considèrent que la contribution de la ressource forestière à l'économie de l'archipel pourrait être bonifiée par l'exploitation des possibilités qu'elle offre, tant en terres publiques que privées.

9.2.1.2 – Description de l'axe

Les acteurs locaux souhaitent s'orienter vers une mise en valeur du potentiel ligneux et non ligneux de la forêt de l'archipel. En effet, certains secteurs forestiers semblent présenter des conditions de croissance tout à fait acceptables, et pourraient éventuellement accueillir des projets adaptés d'exploitation sylvicole ou soutenir une production ligneuse modérée. L'intention ici serait surtout d'assurer une partie de l'approvisionnement local en bois, par exemple pour des arbres de Noël (sapin baumier variété phanerolepis), la construction de cages à homards (épinette noire), etc. De plus, le couvert forestier abrite nombre d'espèces végétales, dites non ligneuses, qui font souvent l'objet d'une cueillette populaire (champignons, petits fruits, fougères, thé du Labrador, etc.). Les intervenants locaux souhaitent évaluer le potentiel de mise en valeur de ces ressources.

Quatre objectifs sont ainsi associés à l'axe forestier 1 – Développement du potentiel économique ligneux et non ligneux.

9.2.1.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 2.1.a – Connaître le potentiel de production du couvert forestier actuel et le potentiel de production sylvicole

Les dernières données relatives aux superficies forestières productives datent de 1983 (Quirion 1988) et sont essentiellement constituées d'un inventaire succinct et d'une description approximative. Compte tenu des nombreux travaux d'aménagement réalisés depuis cette période et de l'avancée importante des connaissances et des techniques dans le domaine de la production forestière, il est indispensable de rassembler des informations récentes sur le potentiel de production actuel de la forêt de l'archipel. Cet objectif vise, par la réalisation d'une étude de faisabilité (piste d'action 1), à évaluer le potentiel de production sylvicole aux Îles-de-la-Madeleine afin de répondre à certains besoins locaux préalablement identifiés, par exemple l'approvisionnement annuel en sapins de Noël. C'est pourquoi les intervenants du milieu ont identifié la piste d'action suivante, condition préalable à la mise en œuvre d'une exploitation forestière.

- **Évaluer le potentiel de production ligneuse de l’archipel** – Cette étude visera à évaluer les capacités de support et de production primaire du couvert forestier actuel en regard des différents besoins locaux (arcs de cage à homard, piquets et lisses de clôture, bois de chauffage, etc.), ainsi que les opportunités de développement sylvicoles. Elle devra également proposer des méthodes d’exploitation adaptées aux réalités de l’archipel et identifier les conditions nécessaires à la rentabilité et à la durabilité des projets éventuels.

OBJECTIF 2.1.b – Connaître le potentiel de productivité des matières non ligneuses et en assurer la gestion durable

Bien que les ressources non ligneuses fassent l’objet d’une cueillette traditionnelle depuis de nombreuses générations, les connaissances à leur sujet restent très informelles et dispersées. La mise en valeur de ces différentes espèces ne peut donc être envisagée sans une estimation objective de leur potentiel de développement.

Afin d’atteindre cet objectif, trois pistes d’action ont été identifiées :

- **Évaluer le potentiel de production et d’exploitation des matières non ligneuses de l’archipel** – Cette étude évaluera le potentiel d’exploitation des différentes ressources identifiées, soit dans le cadre d’une valorisation optimale de la cueillette, soit dans le cadre d’une culture aménagée;
- **Valoriser les savoirs traditionnels** – Les intervenants locaux souhaitent ainsi établir un partenariat avec les cueilleurs traditionnels pour obtenir leur collaboration dans l’amélioration des connaissances sur les différentes ressources, et pour favoriser le transfert de connaissances et l’émergence de projets de développement;
- **Sensibiliser les cueilleurs et encadrer la cueillette** – Cette mesure vise à adapter l’intensité et les techniques de cueillette à la capacité de support des différentes espèces convoitées de manière à optimiser leur exploitation et à en garantir la disponibilité à long terme. Cette action pourra passer par l’identification et la mise en œuvre de mesures règlementaires et de sensibilisation aux bonnes pratiques. Certaines initiatives ont déjà été mises en œuvre dans le cadre de la cueillette des canneberges.

Axe de développement forestier 1 Développement du potentiel économique ligneux et non ligneux	
Objectifs	Pistes d'action
<p><u>Objectif 1</u> Connaître le potentiel de production du couvert forestier actuel et le potentiel de production sylvicole.</p>	<p>Évaluer le potentiel de production ligneuse de l'archipel.</p>
<p><u>Objectif 2</u> Connaître le potentiel de productivité des matières non ligneuses et en assurer la gestion durable.</p>	<p>Évaluer le potentiel de production et d'exploitation des matières non ligneuses de l'archipel.</p> <p>Valoriser les savoirs traditionnels.</p> <p>Sensibiliser les cueilleurs et encadrer la cueillette.</p>

9.2.2 – AXE FORESTIER 2 – Mise en valeur de la forêt publique et privée

9.2.2.1 – État de situation

En dehors de l'utilisation de ses matières premières, la forêt des Îles-de-la-Madeleine offre aussi à la population locale et aux visiteurs des espaces propices à la pratique d'activités de plein air. Les intervenants régionaux considèrent cependant que la contribution des milieux forestiers dans ce domaine pourrait être bonifiée.

9.2.2.2 – Description de l'axe

Les acteurs du milieu souhaitent mettre en valeur le couvert forestier de l'archipel et optimiser son utilisation à des fins récréatives, touristiques et éducatives, de manière à bonifier ses contributions économiques et sociales. Deux objectifs sont associés à cet axe.

9.2.2.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 2.2.a – Favoriser en milieu forestier l'écotourisme, l'éducation et le loisir local

Grâce à la contribution du *Programme de mise en valeur des milieux forestiers – volet II* (dit volet II) – plusieurs secteurs forestiers ont été aménagés, notamment par des sentiers pédestres, des pistes cyclables et de ski de fond. De nombreuses pistes de quad et de motoneige ont, quant à elles, été ouvertes par leurs utilisateurs respectifs. La population dispose également de deux parcs municipaux et d'une forêt de démonstration. Cependant,

certaines espaces aménagés, victimes de leur succès, sont surutilisés. D'autres, en revanche, auraient avantage à être mis en valeur pour permettre la pratique d'activités usuelles (marche, vélo, ski) ou plus spécifiques telles que l'observation et l'interprétation de la faune et de la flore, le séjour en écolodge⁶⁶, etc.

Dans ce cadre, trois pistes d'action ont été ciblées :

- **Développer des projets intégrés d'aménagement de la forêt** – Les acteurs locaux souhaitent ainsi favoriser une utilisation durable et harmonieuse des boisés, respectant à la fois la capacité de support des différents milieux forestiers et les aspirations des divers utilisateurs;
- **Améliorer l'utilisation des aménagements actuels** – Les acteurs du milieu souhaitent ainsi favoriser une utilisation optimale des espaces et des infrastructures;
- **Développer un programme éducatif** – Les intervenants locaux désirent mettre en œuvre un partenariat entre le secteur éducatif et celui du tourisme afin de développer un programme éducatif basé sur l'observation, l'interprétation et l'expérimentation dans les milieux forestiers madelinots. Cette mesure représenterait un bel outil pour les établissements d'enseignement, mais aussi pour les entreprises récréotouristiques. Elle pourrait en outre contribuer à l'amélioration des connaissances sur la forêt madelinienne.

OBJECTIF 2.2.b – Maintenir et bonifier les contributions financières gouvernementales

La contribution financière du volet II est essentielle, mais sa pérennité est annuellement remise en question par le gouvernement. En outre, aux Îles-de-la-Madeleine, les espaces boisés sont répartis entre de très nombreux propriétaires privés ne possédant chacun qu'une petite superficie. Cette situation constitue un obstacle à l'admissibilité à plusieurs programmes de subvention. De plus, les grandes compagnies forestières, qui disposent de revenus importants, sont absentes du territoire. L'accès au financement pour des projets privés d'aménagement est donc très restreint. Dans ce cadre, les intervenants locaux ont ciblé une piste d'action :

- **Créer des instruments favorisant le regroupement des propriétaires privés pour améliorer l'accès au financement** – Les acteurs du milieu souhaitent donc que soient soutenus et encouragés la concertation et les partenariats entre les propriétaires forestiers, de manière à faciliter l'émergence de projets intégrés de mise en valeur des boisés madelinots;

⁶⁶ Un écolodge est un lieu d'accueil touristique économiquement viable, mais qui s'insère dans le milieu naturel qui l'entoure et limite au maximum les impacts environnementaux négatifs liés au tourisme.

Axe de développement forestier 2 Mise en valeur de la forêt publique et privée	
Objectifs	Pistes d'action
<u>Objectif 1</u> Favoriser, en milieu forestier : <ul style="list-style-type: none"> - L'écotourisme; - L'éducation; - Le loisir local. 	Développer des projets intégrés d'aménagement de la forêt.
	Améliorer l'utilisation des aménagements actuels.
	Développer un programme éducatif.
<u>Objectif 2</u> Maintenir et bonifier les contributions financières gouvernementales.	Créer des instruments favorisant le regroupement des propriétaires privés pour améliorer l'accès au financement.

9.2.3 – AXE FORESTIER 3 – Optimisation des services indirects

9.2.3.1 – État de situation

Aux Îles-de-la-Madeleine, les intervenants locaux s'entendent sur le fait que la forêt rend à la communauté plusieurs services essentiels, notamment en favorisant l'absorption de l'eau douce vers la nappe phréatique, en limitant l'érosion éolienne et hydrique des sols et en protégeant les terres intérieures contre les vents forts et salins. En outre, la forêt abrite plusieurs habitats essentiels pour la faune et la flore de l'archipel. Elle constitue également un élément important du paysage tout en offrant à la population des espaces propices à la pratique de nombreuses activités.

9.2.3.2 – Description de l'axe

Par la mise en œuvre de ce troisième axe forestier, les intervenants régionaux veulent, d'une part, s'assurer que les développements à venir n'entraîneront pas d'impacts imprévus sur les autres bénéfiques que la communauté tire de ses milieux boisés. D'autre part, ils tiennent à optimiser ces services. Dans ce cadre, une meilleure connaissance des mécanismes biophysiques en jeu devrait permettre une gestion efficiente et intégrée des milieux forestiers de manière à favoriser leur mise en valeur tout en préservant les secteurs névralgiques. Deux objectifs ont été identifiés pour cet axe.

9.2.3.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 2.3.a – Valoriser les bénéfices économiques des services écologiques rendus par la forêt

Dans plusieurs domaines, comme dans celui de l'eau douce par exemple, les connaissances sur les services écologiques que rend la forêt font défaut au point de vue scientifique. La qualification et la quantification objectives de ces services permettraient à la fois de leur attribuer une valeur économique et de poser des gestes éclairés pour les optimiser. Deux pistes d'action ont été identifiées pour l'atteinte de cet objectif :

- **Documenter les services écologiques actuels et potentiels** – Cette démarche vise à acquérir des connaissances précises et objectives sur les services écologiques que rend actuellement la forêt, ainsi que sur ceux qu'elle pourrait rendre en étant gérée de manière planifiée. Elle devrait également permettre une meilleure analyse coût-bénéfice des mesures envisagées;
- **Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de protection appropriés des milieux névralgiques** – À partir des informations recueillies à l'étape précédente, les intervenants locaux souhaitent parfaire l'identification des milieux forestiers les plus capitaux et les plus sensibles, et assurer leur durabilité au bénéfice de la communauté.

OBJECTIF 2.3.b – Développer une gestion territoriale et intégrée de la forêt publique et privée

Aux Îles-de-la-Madeleine, la répartition des zones forestières sur le territoire est de 25 % en terres publiques et de 75 % en terres privées. La disposition des peuplements est également très inégale, puisque le domaine privé abrite la presque totalité des superficies les plus productives, les plus utilisées par le public et les plus cruciales pour l'alimentation de la nappe phréatique. La concrétisation d'un plan de développement du secteur forestier ne peut donc être envisagée sans la prise en considération du potentiel privé. C'est pourquoi les intervenants régionaux souhaitent mettre en œuvre une gestion territoriale et intégrée des milieux forestiers, qui leur permette d'orienter les avenues de développement dans les deux domaines, public et privé. Pour ce faire, deux pistes d'action ont été identifiées :

- **Établir un comité de gestion de la forêt constitué des partenaires publics et privés** – Ce partenariat, qui pourrait réunir notamment le MRNF, la CRNT, l'agglomération, ainsi que des représentants des propriétaires privés et des utilisateurs, devrait favoriser une réflexion collective et intégrée sur la forêt;
- **Élaborer une politique de gestion de la forêt** – À partir du travail du précédent comité, les intervenants régionaux souhaitent élaborer une politique territoriale de gestion de la forêt, qui fixe le cadre du développement et les mécanismes de préservation, et qui établisse un zonage forestier définissant les différents usages préconisés selon les secteurs.

Axe de développement forestier 3 Optimisation des services indirects	
Objectifs	Pistes d'action
<u>Objectif 1</u> Valoriser les bénéfices économiques des services écologiques que rend la forêt.	Documenter les services actuels et potentiels.
	Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de protection appropriés des milieux névralgiques.
<u>Objectif 2</u> Développer une gestion territoriale et intégrée de la forêt publique et privée.	Établir un comité de gestion de la forêt constitué des partenaires publics et privés.
	Élaborer une politique de gestion de la forêt.

9.3 – Axes de développement du secteur faunique

9.3.1 – AXE FAUNIQUE 1 – Augmentation rationnelle de la pratique des activités traditionnelles de chasse et de pêche

9.3.1.1 – État de situation

Les Îles-de-la-Madeleine présentent des caractéristiques fauniques particulières, liées entre autres à leur insularité, soit une faune terrestre et dulcicole réduite, mais une grande richesse de la faune marine et aviaire qui reflète la diversité et la qualité des habitats fauniques madelinots. En dépit de l'absence de certaines espèces très prisées des chasseurs et pêcheurs sportifs, la chasse et la pêche sont traditionnellement bien présentes sur l'archipel.

9.3.1.2 – Description de l'axe

Bien que le secteur faunique madelinot montre certaines limites de développement, notamment en termes de superficie du territoire, de disponibilité de la ressource et de vulnérabilité des habitats, les intervenants régionaux considèrent qu'avec une gestion adaptée, la contribution économique et sociale de la faune pourrait être bonifiée. Trois objectifs sont ainsi associés à l'axe faunique 1.

9.3.1.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 3.1.a – Augmenter la disponibilité de la ressource faunique

Afin d'augmenter le niveau de pratique des activités de chasse et de pêche, il est indispensable d'augmenter au préalable la disponibilité de la ressource, soit en améliorant la situation des populations déjà prélevées, soit en développant des activités faisant appel à des espèces peu ou pas exploitées. Dans ce cadre, cinq pistes d'action ont été identifiées :

- **Aménager et restaurer les habitats essentiels** – Aux Îles-de-la-Madeleine comme ailleurs dans le monde, la perte et la dégradation d'habitats sont considérées comme la principale pression pesant sur la faune. Des gestes doivent donc être posés afin de s'assurer du maintien et, si possible, de la croissance des populations fauniques exploitables. Dans ce cadre, on peut citer en exemple le cas de nombreux secteurs coquillers, fermés pour cause de pollution, qui pourraient être rouverts grâce à des mesures de restauration appropriées;
- **Restaurer et soutenir les populations fauniques** – Certaines espèces recherchées pourraient faire l'objet de mesures de soutien ou de restauration similaires à celles mises en place pour le lièvre;
- **Mettre en œuvre ou améliorer le contrôle de l'exploitation des ressources fauniques** – Certaines espèces pourraient bénéficier d'un meilleur contrôle du niveau des populations (coyote, vison, etc.);

- **Acquérir des connaissances sur des espèces peu ou pas exploitées** – L'exploitation de nouvelles espèces nécessite une connaissance appropriée de leur potentiel de développement (poulamon, etc.);
- **Évaluer et lutter contre les impacts négatifs des espèces envahissantes** – L'implantation d'espèces envahissantes constitue une menace à la pérennité de certaines espèces endémiques sur lesquelles s'appuie, ou pourrait s'appuyer, une partie des activités fauniques de l'archipel. Il convient donc de connaître ces menaces et de les circonscrire.

OBJECTIF 3.1.b – Consolider l'offre d'activités fauniques

Afin d'augmenter les contributions économiques et sociales du secteur faunique aux Îles-de-la-Madeleine, il est indispensable de consolider l'offre d'activités existante, tant pour le loisir local que pour le tourisme. Dans ce cadre, certaines activités pratiquées traditionnellement par les Madelinots pourraient faire l'objet d'un développement. Deux pistes d'action ont été identifiées pour l'atteinte de ce deuxième objectif :

- **Promotion et reconnaissance des activités de chasse et de pêche** – Les intervenants régionaux souhaitent que certaines activités telles que la pêche sur glace (anguille, poulamon, etc.) et la cueillette de mollusques fassent l'objet d'une promotion auprès de la clientèle touristique et spécialisée, et qu'elles puissent être offertes à cette nouvelle clientèle par des entreprises récréotouristiques locales. Cette promotion favorisera également une reconnaissance des activités traditionnelles qui font partie de la culture madelinienne. La création d'une fête populaire hivernale pourrait faire partie des actions de promotion;
- **Mettre en œuvre des initiatives de diversification des produits bioalimentaires locaux** – Ce genre d'action comme la « Fourchette bleue⁶⁷ », déjà en place dans la péninsule gaspésienne, vise à favoriser une diversification des espèces marines exploitées commercialement. La mise en œuvre de telles initiatives permettra au public en général, ainsi qu'aux chasseurs-pêcheurs sportifs, de s'intéresser à de nouvelles ressources fauniques.

⁶⁷ L'initiative « Fourchette bleue » encourage les restaurants et les poissonneries à offrir des saveurs méconnues parmi les nombreuses espèces comestibles du Saint-Laurent, dans une perspective de développement durable et de protection de la biodiversité. Ce programme de certification, en encourageant la diversification de la consommation de produits marins, permettra aux pêcheurs de diversifier leurs prises et donc, en fin de compte, de réduire la surpêche de certaines espèces. Ce programme a été mis sur pied par le musée Exploramer, situé à Sainte-Anne-des-Monts, et sera étendu à l'ensemble du Québec au cours de l'année 2011 (S. Gauthier [Exploramer] *comm. pers.* décembre 2010).

Axe de développement faunique 1 Augmentation rationnelle de la pratique des activités traditionnelles de chasse et de pêche	
Objectifs	Pistes d'action
<p><u>Objectif 1</u> Augmenter la disponibilité de la ressource faunique.</p>	Aménager et restaurer les habitats essentiels.
	Restaurer et soutenir les populations fauniques.
	Mettre en œuvre ou améliorer le contrôle de l'exploitation des ressources fauniques.
	Acquérir des connaissances sur des espèces peu ou pas exploitées.
	Évaluer et lutter contre les impacts négatifs des espèces envahissantes.
<p><u>Objectif 2</u> Consolider l'offre d'activités fauniques.</p>	Promotion et reconnaissance des activités de chasse et de pêche.
	Mettre en œuvre des initiatives de diversification des produits bioalimentaires locaux.

9.3.2 – AXE FAUNIQUE 2 – Développement de la pratique d'activités fauniques sans prélèvement

9.3.2.1 – État de situation

Les Îles-de-la-Madeleine offrent un potentiel très intéressant dans le domaine des activités fauniques sans prélèvement, notamment grâce à la présence d'espèces peu ou pas représentées dans le reste de la province. Des activités d'observation sont déjà organisées, entre autres par le club d'ornithologie et certaines entreprises récréotouristiques.

9.3.2.2 – Description de l'axe

Les intervenants régionaux considèrent que la pratique de ce type d'activité pourrait être développée davantage. Ce deuxième axe de développement faunique s'attache donc à créer les conditions favorables à l'essor de ce créneau d'activité qui compte chaque année de plus en plus d'adeptes au Québec. Deux objectifs sont ainsi associés à l'axe faunique 2.

9.3.2.3 – Objectifs et pistes d’action

OBJECTIF 3.2.a – Consolider l’offre d’activités fauniques

Les activités sans prélèvement auraient avantage à être consolidées par l’amélioration de celles qui existent déjà sur le territoire madelinot et par la diversification de l’offre. Pour ce faire, une piste d’action a été identifiée :

- **Favoriser la pratique de nouvelles activités fauniques sans prélèvement.** – Cette démarche pourrait inclure la création et la promotion de nouvelles activités telles que l’observation et l’interprétation de la pêche sur glace, la création d’une fête populaire hivernale, l’aménagement de sites d’observation en partenariat avec les partenaires pertinents, la mise en œuvre d’un réseau de mangeoires, etc.

OBJECTIF 3.2.b – Augmenter la disponibilité de la ressource faunique

Comme pour la chasse et la pêche, la nature diversifiée et le nombre suffisant des spécimens observables sont indispensables au développement de l’offre d’activités fauniques sans prélèvement. Dans ce cadre, cinq pistes d’action ont été identifiées :

- **Aménager et restaurer les habitats essentiels** – La qualité et la disponibilité des habitats sont directement liées à celles des populations fauniques. Les intervenants régionaux entendent donc soutenir des initiatives telles que l’installation de nichoirs à oiseaux et à chauves-souris, la restauration d’habitats dégradés, etc.;
- **Restaurer et soutenir les populations fauniques** – Des espèces rares ou à statut précaire pourraient être, dans certaines conditions, associées au développement des activités sans prélèvement, et faire en parallèle l’objet de mesures de soutien ou de restauration;
- **Mettre en œuvre ou améliorer l’encadrement** – Les pressions anthropiques pourraient être diminuées par un encadrement adéquat, tant grâce à des aménagements appropriés que par l’information et la sensibilisation ou encore par un resserrement de la réglementation;
- **Acquérir des connaissances sur des espèces peu ou pas exploitées** – Certaines espèces (chauves-souris, grenouilles, insectes, etc.) pourraient offrir un potentiel de développement intéressant qu’il convient d’évaluer;
- **Évaluer et lutter contre les impacts négatifs des espèces envahissantes** – L’implantation d’espèces envahissantes constitue une menace à la pérennité de certaines espèces endémiques sur lesquelles s’appuie, ou pourrait s’appuyer, une partie des activités fauniques de l’archipel. Il convient donc de connaître ces menaces et de les circonscrire.

Axe de développement faunique 2 Développement de la pratique d'activités fauniques sans prélèvement	
Objectifs	Pistes d'action
<p><u>Objectif 1</u> Consolider l'offre d'activités fauniques.</p>	<p>Favoriser la pratique de nouvelles activités sans prélèvement.</p>
<p><u>Objectif 2</u> Augmenter la disponibilité de la ressource faunique.</p>	<p>Aménager et restaurer les habitats essentiels.</p> <p>Restaurer et soutenir les populations fauniques.</p> <p>Mettre en œuvre ou améliorer l'encadrement.</p> <p>Acquérir des connaissances sur des espèces peu ou pas exploitées.</p> <p>Évaluer et lutter contre les impacts négatifs des espèces envahissantes.</p>

9.4 – Axes de développement du secteur minier

9.4.1 – AXE MINIER 1 – Optimisation de la valorisation des matériaux granulaires

9.4.1.1 – État de situation

Aux Îles-de-la-Madeleine, le contexte particulier d'exploitation des sables et graviers engendre plusieurs problèmes, notamment en termes de gaspillage des ressources, de défaut de contrôle des sites, d'absence locale du gestionnaire, etc. Ces problèmes nuisent à la valorisation des matériaux granulaires et représentent un manque à gagner considérable pour la communauté. Dans un autre ordre d'idées, des alternatives d'approvisionnement en sable existent et constituent, pour le milieu madelinot, des opportunités à saisir.

9.4.1.2 – Description de l'axe

Les intervenants régionaux souhaitent s'assurer que la gestion améliorée des sables et graviers permette, d'une part, de bonifier les revenus financiers tirés de leur exploitation au profit de la communauté et, d'autre part, d'utiliser de manière efficiente l'ensemble des sources d'approvisionnement valorisables. Quatre objectifs sont associés à cet axe.

9.4.1.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 4.1.a – Améliorer la gestion des bancs d'emprunt non exclusifs (BNE)

Ce premier objectif vise à régler la situation problématique entourant le manque de contrôle de l'exploitation des BNE sur l'archipel. Deux pistes d'action ont été identifiées :

- **Transférer les redevances au m³ et la gestion des BNE à l'agglomération** – Cette mesure permettra à l'agglomération de gérer les bancs d'emprunt, et de tirer de leur exploitation les revenus nécessaires à leur bon fonctionnement;
- **Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle des sites** – Le nouveau gestionnaire, fort de sa présence sur le territoire et de sa connaissance du milieu, élaborera et mettra en place des mécanismes de contrôle des sites d'emprunt, de manière à stopper les prélèvements illégaux et à s'assurer de la contribution financière des utilisateurs.

OBJECTIF 4.1.b – Valoriser de manière optimale les sables de dragage

Cet objectif vise à s'assurer que les 250 000 m³ de sable dragués aux cinq ans par Mines Seleine et les 15 000 m³ de sable dragués annuellement par Travaux et Services gouvernementaux Canada seront récupérés et valorisés par l'agglomération au profit de la communauté locale. Trois pistes d'action ont été identifiées pour l'atteinte de ce deuxième objectif :

- **Entreprendre des démarches auprès du MPO pour la mise en œuvre d'une obligation réglementaire de valoriser les sables dragués** – Des discussions ont déjà eu lieu entre plusieurs partenaires, notamment les ministères provinciaux des Transports et celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que Pêches et Océans Canada, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine et la compagnie Mines Seleine. Les intervenants régionaux souhaitent que les négociations soient poursuivies de manière à trouver des solutions aux points, essentiellement financiers, qui font encore obstacle à la récupération du sable dragué. Un tel règlement faciliterait grandement les négociations entre les différents partenaires;
- **Récupérer et entreposer le sable dragué** – Le nouveau gestionnaire récupérera le sable aussitôt après le dragage et l'entreposera sur un site contrôlé et géré par lui;
- **Mettre en œuvre des mécanismes de contribution financière des utilisateurs** – Le sable récupéré sera revendu aux secteurs public et privé au prix fixé par le gestionnaire.

OBJECTIF 4.1.c – Assurer un approvisionnement et une utilisation efficaces des matériaux granulaires

Cet objectif vise d'une part à diversifier les alternatives d'approvisionnement en matériaux granulaires et, d'autre part, à assurer leur utilisation optimale. Deux pistes d'action ont ainsi été identifiées :

- **Mettre en œuvre des projets pilotes afin d'évaluer l'efficacité et la rentabilité des différentes techniques de captation du sable pour assurer une partie de l'approvisionnement** – Aux Îles-de-la-Madeleine, plusieurs expériences d'installation de capteurs de sable se sont montrées concluantes dans le cadre de mesures de restauration du cordon dunaire. Les intervenants régionaux souhaitent évaluer le potentiel d'utilisation de ces techniques pour assurer une partie de l'approvisionnement en sable, notamment à destination des particuliers;
- **Acquérir des connaissances sur les techniques innovantes permettant la diminution des quantités de matériaux granulaires utilisées et les mettre en application, tant dans le secteur public que privé** – Des techniques récentes existent pour limiter les quantités de sable et gravier utilisées dans les différents types de construction. Le MTQ y a déjà recours pour la construction des infrastructures routières provinciales de l'archipel (BPR 2004a). Les intervenants régionaux souhaitent que leur utilisation soit étendue à l'ensemble des infrastructures publiques ainsi qu'au domaine de la construction privée.

OBJECTIF 4.1.d – Obtenir le versement des contributions légales pour les municipalités dans le cadre de l'exploitation des carrières et sablières privées

La loi provinciale autorise les municipalités à percevoir des redevances sur les matériaux extraits dans les carrières et sablières de leur territoire afin de procéder à l'entretien du réseau routier d'accès aux sites exploités. Compte tenu des coûts importants associés au contrôle des quantités de matériaux exploitées, versus les revenus qui pourraient être générés, cette loi n'est pas appliquée sur l'archipel. Cependant, des méthodes alternatives de contrôle, moins coûteuses qu'une présence physique sur les sites, pourraient être mises

en œuvre. Deux pistes d'action ont ainsi été identifiées pour l'atteinte de ce dernier objectif de l'axe minier 1 :

- **Étudier les différentes alternatives de contrôle** – Cette étude devra notamment s'attarder sur la faisabilité et la rentabilité d'un contrôle par arpentage, photos aériennes, etc.;
- **Mettre en œuvre des alternatives choisies** – La méthode de contrôle la plus efficiente sera mise en œuvre, à condition néanmoins que sa rentabilité financière soit démontrée.

Axe de développement minier 1 Optimisation de la valorisation des matériaux granulaires	
Objectifs	Pistes d'action
<u>Objectif 1</u> Améliorer la gestion des bancs d'emprunt non exclusifs (BNE).	Transférer les redevances au m ³ et la gestion des BNE à l'agglomération.
	Mettre en œuvre des mécanismes de contrôle des sites.
<u>Objectif 2</u> Valoriser de manière optimale les sables de dragage.	Entreprendre des démarches auprès du MPO pour la mise en œuvre d'une obligation réglementaire de valoriser les sables dragués.
	Récupérer et entreposer le sable dragué.
	Mettre en œuvre des mécanismes de contribution financière des utilisateurs.
<u>Objectif 3</u> Assurer un approvisionnement et une utilisation efficaces des matériaux granulaires.	Mettre en œuvre des projets pilotes afin d'évaluer l'efficacité et la rentabilité des différentes techniques de captation du sable pour assurer une partie de l'approvisionnement.
	Acquérir des connaissances sur les techniques innovantes permettant la diminution des quantités de matériaux granulaires utilisées et les mettre en application, tant dans le secteur public que privé.
<u>Objectif 4</u> Obtenir le versement des contributions légales pour les municipalités dans le cadre de l'exploitation des carrières et sablières privées.	Étudier les différentes alternatives de contrôle.
	Mettre en œuvre les alternatives choisies.

9.4.2 – AXE MINIER 2 – Augmentation de la durabilité des contributions du secteur minier au profit de la communauté locale

9.4.2.1 – État de situation

La majorité des ressources minières sont non renouvelables, ce qui implique que leur contribution à l'économie de l'archipel est limitée dans le temps. En outre, compte tenu de l'exiguïté du territoire et de leur éloignement, les Îles-de-la-Madeleine risquent de voir s'amplifier à plus ou moins long terme les problèmes liés à l'approvisionnement en matériaux granulaires. Enfin, l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol soulève souvent la question de leur acceptabilité sociale, en regard des choix de développement posés par les communautés locales.

9.4.2.2 – Description de l'axe

Par ce second axe de développement, les intervenants régionaux souhaitent donc s'assurer de la durabilité de l'approvisionnement en matériaux granulaires, mais aussi de la durabilité des contributions économiques associées à l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol. Quatre objectifs sont ainsi associés à l'axe minier 2.

9.4.2.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 4.2.a – Assurer le contrôle des sites illégaux de prélèvement du sable sur les terres publiques

Par cet objectif, les intervenants visent à s'assurer que les mesures précédemment mises en place (organisation de sites contrôlés pour les bancs d'emprunt et les sables dragués, mécanismes de contribution financière) n'entraînent pas une augmentation des prélèvements illégaux à même le cordon dunaire par le secteur privé. Dans ce cadre, une piste d'action a été identifiée :

- **Élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance avec les partenaires pertinents** – Cette mesure vise l'élaboration d'une stratégie commune avec les divers acteurs concernés.

OBJECTIF 4.2.b – Assurer la conversion du capital naturel, que constituent les ressources non renouvelables du sol et du sous-sol, en d'autres formes de capital garantissant ainsi la pérennité des retombées territoriales découlant de leur exploitation.

À travers le monde, plusieurs stratégies ont été poursuivies afin de s'assurer de la durabilité des retombées territoriales issues des industries liées aux ressources non renouvelables. Ces stratégies se basent, par exemple, sur l'utilisation partielle ou totale, des redevances perçues lors de l'exploitation de ces ressources pour la constitution à long terme d'un fonds fiduciaire, au bénéfice de la communauté locale. Les intérêts générés par ce fonds peuvent ensuite être investis dans des projets de développement et continuer ainsi à contribuer au bien-être des générations à venir. Une piste d'action a été identifiée pour l'atteinte de ce deuxième objectif :

- **Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de conversion du capital naturel en s’inspirant des modèles existants** – Les intervenants régionaux souhaitent que les différentes alternatives de conversion soient étudiées de manière à mettre en œuvre la formule la plus adaptée au contexte de l’archipel. Cette mesure reste toutefois assujettie à la possibilité, pour la communauté, de percevoir les revenus escomptés. Dans ce cadre, l’appropriation de la gestion des ressources non renouvelables par le milieu est un préalable indispensable.

OBJECTIF 4.2.c – Obtenir, pour la communauté locale, une partie des redevances perçues par le gouvernement

Cet objectif vise à obtenir pour le milieu madelinot les revenus nécessaires à la constitution du fonds de fiducie précédemment mentionné. Le but est de permettre à la communauté locale de se préparer à long terme au départ prévisible de l’industrie minière et d’éviter ainsi toute récession économique et sociale qui pourrait en découler. Deux pistes d’action ont été identifiées pour l’atteinte de ce troisième objectif :

- **Élaborer un plan de négociation avec le gouvernement pour les ressources actuellement exploitées** – Les intervenants locaux souhaitent réunir les partenaires concernés afin d’élaborer une stratégie de transfert de certains aspects de la gestion des ressources naturelles et du territoire, du MRNF vers la communauté locale. Dans ce cadre, les revenus issus de l’exploitation des ressources et du territoire devront nécessairement être transférés parallèlement aux responsabilités associées;
- **Positionner clairement la communauté locale dans les projets à venir** – Les intervenants régionaux entendent s’assurer que les intérêts économiques et sociaux de la communauté locale constitueront les critères principaux d’orientation dans tous les éventuels projets miniers concernant l’archipel (gaz, pétrole, potasse, etc.). Dans ce cadre, la conclusion d’une entente de développement durable avec les promoteurs permettrait de fixer les balises de l’exploitation et de s’inscrire dans un cadre de développement structurant.

OBJECTIF 4.2.d – Assurer à long terme l’approvisionnement en matériaux granulaires pour le secteur privé

Les besoins en matériaux granulaires du MTQ et de l’agglomération, sur un horizon 10-15 ans, ont été évalués en 2004 dans une étude réalisée par la firme BPR (BPR 2004b). Les bancs d’emprunt actuellement exploités ont également été identifiés lors de cette étude. Cependant, les besoins du secteur privé n’ont pas fait l’objet d’une évaluation, et l’approvisionnement de l’industrie a mené à un épuisement prématuré des BNE. En ce qui concerne les carrières, aucun plan d’exploitation n’existe et l’approvisionnement à long terme n’a fait l’objet d’aucune réflexion. Cet objectif vise donc à quantifier les besoins futurs du secteur privé et à assurer la pérennité de la disponibilité des ressources indispensables à son fonctionnement. Deux pistes d’action ont été identifiées pour l’atteinte de cet objectif :

- **Évaluer les besoins en sable et en gravier sur un horizon 10-15 ans** – Les intervenants régionaux souhaitent quantifier les besoins futurs en matériaux granulaires du secteur privé;

- **Élaborer une stratégie à long terme** – Les intervenants régionaux entendent mettre en œuvre les mesures nécessaires à la pérennité de l'industrie de la construction privée.

Axe de développement minier 2 Augmentation de la durabilité des contributions du secteur minier au profit de la communauté locale	
Objectifs	Pistes d'action
<p><u>Objectif 1</u> Assurer le contrôle des sites illégaux de prélèvement du sable sur les terres publiques.</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance avec les partenaires concernés.</p>
<p><u>Objectif 2</u> Assurer la conversion du capital naturel, que constituent les ressources non renouvelables du sol et du sous-sol, en d'autres formes de capital, garantissant ainsi la pérennité des retombées territoriales découlant de leur exploitation.</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de conversion du capital naturel en s'inspirant des modèles existants.</p>
<p><u>Objectif 3</u> Obtenir, pour la communauté locale, une partie des redevances perçues par le gouvernement.</p>	<p>Élaborer un plan de négociation avec le gouvernement pour les ressources actuellement exploitées.</p> <p>Positionner clairement la communauté locale dans les projets à venir.</p>
<p><u>Objectif 4</u> Assurer à long terme l'approvisionnement en matériaux granulaires pour le secteur privé.</p>	<p>Évaluer les besoins en sable et en gravier sur un horizon 10-15 ans.</p> <p>Élaborer une stratégie à long terme.</p>

9.5 – Axes de développement du secteur du territoire

Ce secteur traite principalement de la villégiature et du récréotourisme, les aspects plus globaux liés à la gouvernance ayant été abordés en tant qu'axes transversaux au chapitre 8.

9.5.1 – AXE TERRITORIAL 1 – Assurer la gestion intégrée du territoire public

9.5.1.1 – État de situation

Aux Îles-de-la-Madeleine, deux constats territoriaux peuvent être posés :

- Les revenus directement reliés à l'utilisation du territoire public sont minimes;
- Les problématiques associées à la pratique de nombreuses activités, à la préservation environnementale du complexe dunaire-lagunaire, à l'harmonisation des usages et au respect des réglementations mobilisent de nombreuses énergies au niveau local.

9.5.1.2 – Description de l'axe

Cet axe de développement vise donc à augmenter les revenus associés à l'utilisation du territoire, mais aussi à mettre en place des mécanismes de gestion efficaces et adaptés au contexte particulier de l'archipel, dans une perspective de développement durable.

9.5.1.3 – Objectifs et pistes d'action

OBJECTIF 5.1.1 – Augmenter les revenus associés à l'utilisation du territoire public

L'augmentation des revenus issus de l'utilisation du territoire public permettra à l'agglomération d'assumer les coûts liés à sa gestion, tout en assurant son développement durable au profit de la communauté. Deux pistes d'action ont été identifiées dans le cadre de cet objectif :

- **Entreprendre des démarches en vue de créer un parc régional** – Les intervenants régionaux considèrent que l'existence d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine permettra d'améliorer la gestion des territoires couverts par le parc, tout en facilitant la pratique harmonieuse de différentes activités. Le parc amènera également une visibilité accrue de l'archipel dans le secteur touristique ainsi qu'un apport externe important, tant aux points de vue financier et technique que scientifique;
- **Obtenir le transfert de gestion des baux de villégiature, incluant la fixation des prix et la perception des loyers** – Aux Îles-de-la-Madeleine, les revenus tirés par le MRNF des baux de villégiature n'atteignent pas les 7 000 \$ annuels, pour un total de

33 baux⁶⁸. Plusieurs problématiques sont liées à la villégiature (accélération de l'érosion dunaire, risques liés à l'érosion côtière, installations septiques, etc.). Afin de trouver des solutions adaptées au contexte particulier de l'archipel, les intervenants du milieu souhaitent que la gestion de cette activité soit rapatriée au niveau local. Cependant, les conditions de transfert de cette responsabilité doivent permettre à la communauté de tirer un revenu minimum de cette activité, de manière à assurer son bon déroulement, sans alourdir le fardeau fiscal déjà élevé des contribuables madelinots.

Axe de développement territorial 1 Assurer la gestion intégrée du territoire public	
Objectifs	Pistes d'action
Objectif 1 Augmenter les revenus associés à l'utilisation du territoire public.	Entreprendre des démarches en vue de créer un parc régional.
	Obtenir le transfert de gestion des baux de villégiature, incluant la fixation des prix et la perception des loyers.

⁶⁸ Données du MRNF, Sylvain Savoie, Technicien en gestion du territoire, Division de la planification et du développement régional, Direction des affaires régionales et des opérations intégrées Gaspésie - les Îles-de-la-Madeleine, communication par courriel le 5 octobre 2010.